

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2176 - LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

Francophonie

Michaëlle Jean succède à Abdou Diouf à la tête de l'OIF

Après plusieurs tractations sur la désignation du nouveau secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), c'est la Canadienne Michaëlle Jean qui a été préférée aux quatre autres candidats en lice, tous des Africains.

Âgée de 57 ans et d'origine haïtienne, Michaëlle Jean, ancien gouverneur général du Canada, est la première femme à occuper le poste de Secrétaire général de l'OIF. Elle succède ainsi au Sénégalais Abdou Diouf qui a dirigé l'organisation pendant douze ans (2002-2014).

La désignation au forceps de la Canadienne, au détriment d'un candidat africain, a surpris dans la mesure où l'Afrique constitue le vivier essentiel de la langue française. [Page 9](#)



COMMÉMORATION

La journée de la République célébrée sous le signe de l'Unité



Le 56^e anniversaire de la proclamation de la République du Congo a été célébré le 28 novembre, sous la supervision du président de la République, Denis Sassou N'Guesso. Dans une évocation présentée devant les corps constitués nationaux et les diplomates accrédités au Congo, le ministre d'État, ministre de la Justice et des droits humains, a appelé

les Congolais à saisir ce moment pour se remémorer les vertus de la démocratie et de l'État de droit, puis consolider son unité. « *La République est fondée sur le respect des lois et règlements qui la régissent. La responsabilité des dirigeants d'une République est de faire valoir une justice équitable qui se départit du tribalisme, de l'ar-*

bitraire et de tout autre vice », a martelé Aimé Emmanuel Yoka. Dans le même esprit, le chef de l'État a reçu les joueurs et les encadreurs de l'équipe nationale des Diables rouges, symbole d'unité nationale qui a obtenu sa qualification en coupe d'Afrique, dans les versions seniors et juniors en 2015. Il leur a rendu un vibrant hommage. [Pages 3 et 24](#)

PLUIES DILUVIENNES À BRAZZAVILLE

L'heure est à l'évaluation des dégâts et à la solidarité

Suite à la pluie torrentielle du 24 novembre et aux dégâts qui s'en sont suivis à Brazzaville, les autorités gouvernementales, les parlementaires et les membres de la société civile se sont mobilisés pour évaluer les pertes et apaiser un tant soit peu la souffrance des victimes et sinistrés. Au nom du gou-

vernement, la directrice générale de l'Action humanitaire a visité et réconforté les familles endeuillées par le sinistre à l'instar de la députée de la 5^e circonscription électorale de Talangai, Claudia Ikia Sassou N'Guesso et de la Fondation Congo Assistance qui ont, en plus, apporté des kits de matériel aux

sinistrés. Quant à l'administrateur maire de l'arrondissement 6, Talangai, Privat Frédéric Ndeké, il a effectué une visite d'évaluation des dégâts de la pluie dans les quartiers 67 et 68 du même arrondissement devenu le foyer d'inondations, de glissements de terrains et d'ensablissements récurrents. [Page 7](#)

SOMMET DE DAKAR

Louise Mushikiwabo récuse les propos de François Hollande

Les propos du président français, François Hollande, ciblant en particulier, ceux des dirigeants du continent qui voudraient « *rester au pouvoir par intérêt personnel* » en changeant les constitutions de leurs pays ont été notamment dénoncés par la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo. [Page 9](#)

Compte rendu du Conseil des ministres du 27 novembre 2014

[Page 4](#)

ÉDITORIAL

Double faute

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Double faute

En s'ingérant comme il le fait dans les débats intérieurs des pays africains, le Président François Hollande commet une double erreur dont les conséquences risquent de s'avérer dramatiques pour la France : d'une part, il montre l'extrême faiblesse, pour ne pas dire la vacuité, des informations qui remontent vers lui et sont, apparemment en tout cas, à l'origine des jugements qu'il porte sur la gouvernance des pays africains ; d'autre part, il confirme que les préjugés issus de la période coloniale sont tout aussi présents dans son raisonnement que dans celui exprimé par son prédécesseur, Nicolas Sarkozy, à travers le calamiteux discours de Dakar en 2007.

Visant des pays comme le nôtre, sans oser le dire ouvertement, le chef de l'État français s'est permis, samedi, devant le parterre des chefs d'État francophones réunis à Dakar, d'exprimer l'idée saugrenue selon laquelle on ne doit en aucun cas changer ou modifier la Constitution qui régit les nations africaines. Un propos qui a permis aux journalistes des médias publics français – au premier rang desquels figure bien évidemment Radio France Internationale dont on connaît l'objectivité – de discourir à perte de vue sur l'atteinte que porteraient de telles modifications à notre jeune démocratie et de condamner une nouvelle fois, sans la moindre preuve, le régime politique qui nous a permis de nous relever au lendemain des guerres civiles de 1997-1998.

Comme on pouvait s'y attendre, la double faute commise par le Président français n'a pas été relevée par ces mêmes médias. Elle est d'autant plus grave que la question en débat actuellement au Congo ne porte ni sur le nombre, ni sur la durée des mandats présidentiels, mais sur l'adaptation des institutions de la République aux réalités de ce temps. Elle prouve que l'Élysée est mal informé et, ce qui apparaît beaucoup plus grave, demeure aveugle et sourd aux réalités africaines présentes.

Alors que la France se débat dans des problèmes internes, chaque jour plus graves, que son pouvoir au sein de la Communauté européenne se réduit inexorablement, que son influence s'effrite au plan international, prendre le risque de rompre les liens qui l'unissent encore aux pays africains s'apparente à un suicide. En a-t-on conscience à Paris ?

Les Dépêches de Brazzaville

CHANGEMENT DE LA CONSTITUTION

Le MCU appelle les acteurs politiques à la création d'un front unique



Les membres du MCU

Sur invitation de son président, Puhence Etoula Pominoko, les membres du bureau exécutif national et de la commission nationale d'évaluation et de suivi du Mouvement Congo Uni (MCU) se sont réunis, le 27 novembre au siège de leur parti, en vue de faire le bilan des activités menées depuis la création de leur plateforme politique et dresser les perspectives de l'année 2015.

Au cours de ces retrouvailles, notamment après l'élaboration du bilan de leur organisation, les participants ont solennellement annoncé leur appartenance à l'opposition congolaise et invité toutes les forces vives de la nation, particulièrement celles qui luttent pour la défense de la démocratie et l'alternance

à créer un front unique, capable de dire non au changement de la constitution du 20 janvier 2002. « Pour faire contre aux côtés des autres forces de cette obédience politique sur les dérapages que nous constatons dans la gestion du pays, le MCU a résolu d'appartenir désormais à l'opposition congolaise. A cet effet, nous souhaitons la création d'un front unique pour freiner le changement de notre constitution », a déclaré les membres du bureau exécutif.

Par ailleurs, outre le point sur la création d'un front unique et faisant une analyse sur la situation politique du pays, le bureau exécutif du MCU a déploré le fait que les conclusions, issues des accords signés ne sont jamais appli-

quées. Alors que, plusieurs réunions de concertation nationale sont toujours tenues dans le pays. « Le MCU constate que depuis la dernière déclaration du bureau exécutif du Parti congolais du travail (Pct), quelques voix se lèvent toujours pour réclamer le dialogue national, alors que les concertations ont été organisées, mais les principes de ces accords ne sont pas appliqués. Ainsi, le MCU décide de ne pas adhérer à ces propositions sur la tenue de ce dialogue et demande au pouvoir en place de rendre compte au peuple congolais », a conclu le bureau exécutif, tout en interpellant la conscience de la jeunesse congolaise sur les enjeux de l'heure et à prendre sa destinée en main.

Rock Ngassakys

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcie.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout

Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndongo, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcie
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris / Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

JOURNÉE DE LA RÉPUBLIQUE

Ouesso honore trois figures importantes de l'histoire du pays

Les 56 ans de la proclamation de la République suppose un devoir de mémoire et la reconnaissance aux personnalités qui ont forgé la cette même République.

Le président du conseil municipal, maire de la ville de Ouesso, Ghislain Thierry Maguessa Ebome, a saisi l'opportunité en procédant au dépôt des gerbes de fleurs sur les tombes de trois personnalités qui ayant participé au processus de la proclamation de la République, depuis 1956. Il s'agit de Germain Samba (ancien conseiller territorial et ancien ministre du gouvernement de Youlou), Daniel Bokangué (ancien conseiller territorial et premier pasteur de la Sangha) et Jean Baron Djouboué (ancien conseiller territorial). Tous trois furent des compagnons de Jacques Opangault, Fulbert Youlou et Stéphane Tchitchelle. Pour mémoire, Germain Samba et Jean Baron Djouboué ont aussi assumé les fonctions de maire de la ville de Ouesso pour le premier (1991-1992) et de chef de district de Ouesso pour le second (1982-1984).

« Ce jour est un grand jour où nous devons reconnaître la valeur du travail abattu par nos aînés et les anciens dans le processus ayant conduit à l'indépendance nationale. La proclamation de la République que nous célébrons ce jour est une étape décisive à ne pas ignorer. C'est pour cette raison que j'ai jugé utile le devoir d'honorer la mémoire des fils de la Sangha qui ont participé à ce processus. Le devoir de mémoire est dans cette reconnaissance. Cet hommage est aussi celui des fils et des petits-fils », déclaré le maire de Ouesso, Thierry Ghislain Maguessa Ebome, avant de conclure : « Je regrette pour le conseiller territorial Ambassa (d'origine camerounaise), le premier conseiller territorial de la Sangha qui, après la proclamation des indépendances, est reparti au Cameroun passer ses vieux jours. »

Jocelyn Francis Wabout

L'unité nationale au coeur des festivités commémoratives

Le 56^e anniversaire de la proclamation de la République du Congo a donné lieu à une importante cérémonie sous l'autorité du président de la République, Denis Sassou N'Guesso. Le ministre de la Justice et des droits humains, Aimé Emmanuel Yoka, à qui revenait la tâche de faire l'évocation de la République, s'est contenté d'édifier l'assistance sur les notions de République, de démocratie et d'État de droit, souvent confusément interprétées.



Aimé Emmanuel Yoka faisant l'évocation de la République

Aimé Emmanuel Yoka n'a pas voulu rafraîchir la mémoire collective en restituant le contexte dans lequel s'était déroulé ce moment mémorable, le 28 novembre 1958, deux ans avant l'indépendance du Congo. Un discours de circonstance aux allures tantôt d'une plaidoirie tantôt d'un cours magistral digne d'être délivré dans un amphithéâtre de l'université.

Selon l'orateur, la République est fondée sur le respect des lois et règlements qui la régissent. La responsabilité des dirigeants d'une République, a-t-il insisté, est de faire valoir une justice équitable qui se départit du tribalisme, de l'arbitraire et de tout autre vice.

L'Etat de droit, a-t-il expliqué, est,

du point de vue métaphorique, le fils aîné de la république. En outre, a-t-il poursuivi, la démocratie paraît d'une compréhension un peu plus aisée dans l'imaginaire collectif parce qu'elle consacre un pouvoir quasiment naturel et décrété depuis l'antiquité grecque. Par contre l'État de droit, a-t-il martelé, ne renvoie pas exactement à la même compréhension au niveau des acteurs sociaux.

Situant le contexte dans lequel le Congo célèbre cet événement, le ministre de la Justice et des Droits humains est arrivé à s'interroger sur le débat des réformes institutionnelles qui prend corps dans la société congolaise sans pour autant que les autorités habilitées

aient avancé un seul argument dans ce sens. Ce débat, a-t-il signalé, s'invite lui-même au sein de la société sans qu'aucune personne le commande.

Ainsi, il a rappelé que le Congo a tant souffert des guerres fratricides qui ont ruiné considérablement son tissu socio-économique. Actuellement, a-t-il indiqué, le Congo a besoin de la paix et de la stabilité pour mieux asseoir une république juste et équitable qui tourne définitivement le dos à la violence. En plus, a-t-il renchérit, si les réformes institutionnelles interviennent, elle devront obéir à une démarche juridique qui ne doit pas être imposée au peuple congolais. De ce fait, a-t-il dit, il revient aux Congolais d'avoir une certaine lucidité sur la question du choix et surtout du bon choix ; car, a-t-il expliqué, nul ne peut contraindre autrui à commettre un acte contre son gré. Le ministre de la justice a ainsi interpellé la conscience collective des Congolais à un véritable sursaut national qui leur commande de faire des choix judicieux déterminants pour leur avenir.

En outre, il a annoncé que jusqu'au moment où il délivrait son discours, aucun Congolais ne s'est déjà déclaré candidat à l'élection présidentielle de 2016. Comme pour dire que toute la surchauffe qui gagne la cité actuellement n'est fondée sur aucun élément matériel, sinon sur la spéculation.

Bien au contraire, a déclaré le ministre de la Justice et des Droits humains, les Congolais devraient actuellement mettre à profit ce 56^e anniversaire de la proclamation de leur république pour renforcer l'unité et la cohésion nationales en se situant dans la stricte orientation que leur donne la devise nationale, à savoir : unité-travail-progrès.

Roger Ngombé

LE FAIT DU JOUR

Dans la fièvre des Jeux Africains de Brazzaville

À voir comment les choses se font, à entendre les discours s'enchaîner, il n'y a pas de doute, les Congolais souhaitent pour leur pays le succès le plus retentissant autour des 11^{ème} Jeux Africains de Brazzaville 2015. Appelés aussi les JA du cinquantenaire, ils seront tout à la reconnaissance de la capitale du Congo qui abrita, en 1965, la première édition de ces compétitions sportives de la jeunesse africaine.

Côté « choses qui se font », le compte est bon, peut-on dire, lorsque l'on observe la poursuite sans désespérer des travaux des infrastructures dédiées aux JA. Les experts délégués par les plus hautes instances de l'Union africaine en la matière relayent cet optimisme chaque fois qu'ils sont venus en visite d'inspection à Brazzaville. Sur le terrain, malgré des difficultés inhérentes à la mise en œuvre de chan-

tiers d'une telle envergure dans un laps de temps relativement réduit, les entreprises adjudicatrices disent tenir le pari. Tout cela est bon signe, répétons-le.

Côté discours, c'est presque normal : l'optimisme décrit plus haut est dépeint avec de bons mots par les officiels et par les agents sportifs nationaux. Les premiers ont à leur décharge le fait de tenir les engagements pris devant l'Afrique, à savoir, doter le pays du minimum qui fera date dans l'organisation sur le continent des rencontres de ce niveau. Sans doute qu'après, le Congo pourrait fièrement postuler pour accueillir la Coupe d'Afrique des nations de football. Fièrement !

Là où, si l'on n'y prend garde, le discours risque d'être de trop, peut-être même fortement creux, est la tendance des animateurs sportifs dans les disciplines retenues

au programme des JA de ne penser plus qu'à cela : passer le clair de leur temps à peaufiner des speeches dithyrambiques, sans se soucier de promouvoir la cohésion et la discipline au sein des différentes fédérations nationales. À t-on le sentiment que la course vers la présidence de ces entités se déroulent dans la plus grande sportivité ?

Le pays d'accueil des JA voudrait faire bonne figure durant les compétitions du mois de septembre ; récolter l'or, l'argent et bien plus que cela. Songeons à la réconciliation entre les Congolais et leurs athlètes si ces derniers se montraient à la hauteur des JA à venir. Certes, gagner des lauriers nécessite des moyens et des hommes. En principe, une bonne organisation des choses et une excellente préparation des sportifs aussi.

Gankama N'Siah

Compte-rendu du Conseil des ministres du jeudi 27 novembre 2014

Le compte rendu du Conseil des ministres a été lu par le ministre de la Culture et des Arts, Jean Claude Gakosso, assurant l'intérim du ministre de la Communication, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement. Voici l'intégralité de ce texte.



Le président de la République, chef de l'État, chef du gouvernement, a présidé, le jeudi 27 novembre 2014 dernier, au Palais du Peuple de Brazzaville, une réunion du conseil des ministres. Cette réunion avait à son ordre du jour cinq affaires, présentées tour à tour par messieurs : Josué Rodrigue Ngounimba, ministre du Tourisme et de l'environnement ; Rodolphe Adada, ministre d'État, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ; Gilbert Ondongo, ministre d'État, ministre de l'Économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ; Pierre Oba, ministre des Mines et de la géologie et Bruno Jean Richard Itoua, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, agissant au nom de monsieur André Raphaël Loemba, ministre des Hydrocarbures en mission.

Prenant le premier la parole, le ministre du Tourisme et de l'environnement, Josué Rodrigue Ngounimba, a soumis à l'approbation du Conseil deux projets de loi, l'un portant orientation de la politique touristique, l'autre réglant le secteur du Tourisme et de l'Hôtellerie. Ces deux projets de loi visent, l'un et l'autre, à mettre un accent particulier sur le développement d'une industrie touristique capable, dans notre pays, de contribuer de manière significative à la formation du PIB. Une industrie susceptible de servir de levier pour la diversification du tissu économique national, de créer des effets d'entraînement positifs et de générer des emplois nouveaux.

Après un tour de table, enrichi d'échanges fructueux, et vu le caractère transversal des deux dossiers, tout en mesurant la charge potentielle bénéfique qu'induirait le développement sous tous azimuts des activités touristiques au Congo, les membres du Conseil ont décidé de mettre en place un comité interministériel ad hoc, lequel se chargera de réexaminer les deux projets de loi et de préciser davantage les contours du cadre d'exercice du tourisme dans notre pays.

Le ministre d'État, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Rodolphe Adada, a, pour sa part, soumis à l'appréciation et à l'approbation du Conseil quatre projets de décret : le 1^{er}, portant quelques réaménagements à la réglementation sur la sûreté dans les aéroports et les aérodrômes ; le 2^e, portant réglementation des modalités d'immatriculation des aéronefs civils ; le 3^e, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission de suivi des situations liées aux véhicules importés déclarés volés ; enfin, le 4^e portant création, composition et fonctionnement du comité interministériel pour la sécurité et la circulation routière.

Ces dispositions réglementaires, qui sont en réalité des mises à jour, mettent la législation congolaise en la matière en harmonie avec le droit communautaire dans l'espace Cémac-Céac, le tout en parfaite conformité avec les règles et prescriptions de l'Organisation de l'aviation civile internationale. En définitive, cet arsenal juridique vise à rendre plus fiable et plus rassurante la sécurité dans le secteur très sensible de l'aviation civile, ainsi que dans le secteur beaucoup plus ordinaire, mais tout aussi sensible, de la circulation routière.

Après un échange fructueux, émaillé de pertinents amendements, les quatre projets de décret soumis à l'avis du Conseil ont été adoptés.

Le ministre d'État, ministre de l'Économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration, Gilbert Ondongo, a sollicité l'avis des membres du Conseil sur un projet de décret portant réglementation de l'activité de transfert intérieur de fonds par les sociétés de transfert de fonds en activité dans notre pays.

Tout d'abord, il convient de dire que l'activité de transfert domestique de fonds dans notre pays a pris une ampleur exponentielle depuis une dizaine d'années, concomitamment avec la bonne santé financière de notre économie nationale. C'est ainsi que l'on a vu naître en grand nombre des sociétés de transfert d'argent.

Cependant, des enquêtes menées sur cette activité sensible par les services habilités de l'administration des finances révèlent que non seulement les statuts de la plupart de ces sociétés sont entachés d'ambiguïtés, mais en plus,

les sommes d'argent mises en jeu dans les opérations de transfert sont sans commune mesure avec les moyens financiers officiellement déclarés par ces sociétés.

Le projet de décret instruit et présenté par le ministre d'État Gilbert Ondongo vise à : clarifier la situation ; redéfinir le cadre juridique dans l'exercice de cette activité ; assurer un suivi efficace des flux financiers sur l'ensemble du territoire national ; adapter la réglementation de cette activité au nouvel environnement socio-économique et technologique ; enfin, à mettre un terme aux abus constatés et à mettre les

usagers à l'abri d'éventuelles déconvenues. Après un large échange d'opinions et de points de vue, le projet de décret portant réglementation de l'activité de transfert intérieur de fonds, introduit par le ministre d'État Gilbert Ondongo, a lui aussi été adopté.

Le Ministre des Mines et de la géologie, Pierre Oba, a soumis à l'approbation du Conseil treize projets de décrets : les uns, portant attribution de permis de recherches ou d'exploitation minières ; les autres, portant renouvellement de permis.

Les attributions de permis de recherches ou d'exploitation bénéficient : à la société Luyan, pour le gisement de potasse dans le « permis Mboukoumassi » dans le département du Kouilou ; à la société First Republic Resources, pour la cassitérite, dans le « Permis Loaka », toujours dans le département du Kouilou ; à la société Sino-Congo Development, pour les polymétaux dans le « Permis Louvakou » dans le département du Niari ; à la société Saison Zhong, pour les polymétaux dans le « Permis Camp Foralac », également dans le département du Niari ; à la société Congo Gold, pour l'or dans le « Permis Mayombe Est », dans le Kouilou ; à la Société d'exploitation minière du Congo, pour la potasse dans le « Permis Noubi » ; et à la Société congolaise de recherches et d'exploitation minière, pour l'or, le diamant et la colombo-tantalite dans le département de la Sangha.

Quant aux renouvellements de permis de recherches, ils ont été concédés : à la Société Sintoukola Potash, pour la potasse dans le « Permis Sintoukola » dans le Kouilou ; et, enfin, à la Société Comingo, pour les phosphates et l'uranium, toujours dans le département du Kouilou.

Agissant au nom du ministre en charge des Hydrocarbures, André Raphaël Loemba en mission, le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Bruno Jean Richard Itoua, a fait entériner par le Conseil sept projets de décret pour les uns, portant renouvellement de permis de recherches - dans le domaine des hydrocarbures liquides ou gazeux - et, pour les autres, portant attribution de permis de recherches. Les renouvellements de permis de recherches bénéficient essentiellement à la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Elles concernent : « le Permis Marine XI », « le Permis Haute Mer A », et « le Permis Mer Profonde Sud ».

Les attributions de permis de recherches bénéficient également à la SNPC. Elles concernent « le Permis Marine XIII », situé en haute mer ; mais aussi « le Permis Nanga II », situé dans le champ onshore du bassin côtier congolais ; et « le Permis Mokelebembe », situé dans le bassin intérieur de la Cuvette congolaise.

Enfin, toujours au profit de la SNPC, le Conseil des ministres a prorogé « le Permis Tilapia » que celle-ci détient depuis 2005.

Après un large échange d'informations, essentiellement techniques, sur ces différents dossiers, les membres du Conseil ont adopté les sept projets de décret soumis à leur examen.

Et, sur ces entrefaites, le président de la République a levé la séance. Il était 13h30.

Fait à Brazzaville, le 27 novembre 2014

Le Ministre de la Culture et des Arts, Jean-Claude Gakosso assurant l'intérim du Ministre de la Communication, Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement.

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« L'Amérique est le plus grand pays francophone du monde ! »

Alain Mabanckou, écrivain congolais,
Les dépêches de Brazzaville, Numéro spécial de novembre-décembre 2014

« Le français a joué un rôle important en véhiculant par la traduction et l'édition un riche patrimoine qui serait resté inaccessible pour une bonne partie des musulmans non arabophones. »

Abdoul Azize Kebe, Centre de Recherche Islam Sociétés Mutations, Le Soleil N°13351 du 26 novembre 2014

« La démocratie n'a aucun sens si elle ne peut donner aux gens les meilleures conditions de vie. »

Moncef Marzouki, président tunisien sortant, RFI/Le Monde, 26 novembre 2014

« Si l'on ne crée pas d'emplois, si le secteur privé africain ne change pas les orientations de ses investissements, la situation sociale deviendra une catastrophe. »

Wiebe Boer (Nigéria), Tony Elumelu foundation (TEF), Africa CEO Forum, numéro spécial,

« Nous sommes un pays (France) qui est resté très latin, dans lequel la corruption est un phénomène naturel. Il y en a beaucoup moins qu'il ne pourrait y en avoir. »

Éric de Montgolfier, ancien procureur de la République (France), auteur d'Une morale pour les aigles, une autre pour les pigeons, Le Point du 25 octobre 2014

PÉTROLE

La RDC assurera la présidence de la Codiref en 2015

La 5^e réunion de la Conférence des directeurs des institutions de formation et des responsables de formation aux métiers du pétrole (Codiref) des pays membres de l'Association des producteurs de pétrole africain (Appa) se tiendra en novembre 2015 en République démocratique du Congo. Cette dernière assurera la présidence pour l'exercice 2015, en remplacement de la République du Congo.

La décision a été prise au terme des travaux de la conférence qui s'est tenue à Brazzaville du 24 au 27 novembre. C'est ainsi que les membres de la Codiref ont adopté le programme d'actions Trienal de l'Institut africain du pétrole (AFPI) et le plan d'action 2015. Aussi ont-ils établi des recommandations à l'endroit de l'AFPI et des pays membres sur les

conclusions des assises du conseil de gestion et du comité scientifique de l'AFPI. À ceux là s'ajoutent les stratégies de mise en oeuvre du plan d'action 2015.

Notons que la réunion de la Codiref a été précédée par les réunions du comité de gestion et du comité scientifique de l'AFPI qui se sont tenues simultanément du 24

au 26 novembre à Brazzaville. L'AFPI, qui est une institution spécialisée dans la formation des ressources humaines des pays membres dans le domaine des hydrocarbures et activités connexes, est basé au Caire en Égypte. Cet institut est opérationnel depuis le début de l'année 2014.

Rappelons que la 4^e réunion de la Codiref a eu pour thème « La contribution de la codiref à la promotion de la formation des ressources humaines des pays membres pour la maîtrise des activités pétrolières ».

Nancy France Loutoumba

COOPÉRATION

Le Congo et le Bénin renforcent leur collaboration

Le 28 novembre à Brazzaville, le ministre congolais à la présidence chargé de la défense nationale, Charles Richard Mondjo, a reçu Théophile Yarou Robert, ministre béninois à la Défense. Ils ont eu un entretien qui s'est soldé par la signature d'un accord de coopération militaire et d'un arrangement technique, après examen et adoption par le Comité mixte des experts mis en place à cet effet.

L'accord de coopération militaire vise à développer les relations entre les gouvernements des deux pays, d'une part, et entre leurs forces armées respectives, d'autre part, dans le strict respect des engagements internationaux de chaque État. L'arrangement technique, quant à lui, précise les règles de coopération entre les parties dans le domaine de la formation militaire. Il détermine notamment les conditions de formation des élèves et stagiaires des Forces armées béninoises dans les différentes écoles militaires des Forces armées congolaises.

À l'issue de la cérémonie, Théophile Yarou Robert, le ministre béninois de la Défense s'est expliqué : « Je voudrais dire un grand merci au peuple congolais, à son président de la République et au ministre de la Défense du Congo qui m'a fait l'honneur, donc, de me recevoir dans le cadre de la concrétisation de ce processus qui avait déjà commencé il y a quelques années. Nous avons également prévu les échanges d'expériences au niveau de nos deux pays ».

Et Théophile Yarou Robert d'ajoute qu'aujourd'hui, la paix

n'est plus seulement pour un seul pays, c'est une préoccupation également mondiale, et « du coup nos forces armées sont appelées à coopérer sur le terrain, et dans ce cadre également nous avons l'intention d'organiser des manœuvres communes où nous aurons à échanger nos expériences dans le domaine de l'intervention ou des stratégies dans le domaine du maintien de la paix ».

Cette mission a prévue également des visites de certaines écoles militaires de la place, qui se poursuivront jusqu'à la journée du mardi par la visite du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza. Le retour de la délégation béninoise à Cotonou est prévu pour mercredi.

Guillaume Ondzé



Institut Africain de
Perfectionnement et de
Renforcement des Capacités

INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 / +242 06 992 04 91
E-mail : inscription@iprc-training.org
Site web : www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville - République du Congo

FORMATION – CONSEIL – ASSISTANCE TECHNIQUE

Une Expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez- nous aux numéros indiqués ci-dessus ou par email.

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DURÉE	COÛT	PERIODE
EP01	Gestion efficace des archives et classements	5jrs	400 000 FCFA	17 au 21 novembre 2014
EP04	Assurer la fonction d'assistant(e) de direction : Perfectionnement	3jrs	400 000 FCFA	1 au 3 Décembre 2014
GMP08	Comment répondre efficacement à un appel d'offres des marchés ?	5jrs	500 000 FCFA	8 au 12 Décembre 2014
GMP02	Passation des marchés publics (Travaux, fournitures et services)	5jrs	500 000 FCFA	15 au 19 décembre 2014

COOPÉRATION

La Chine mobilise 600 millions FCFA pour la réalisation des forages d'eau

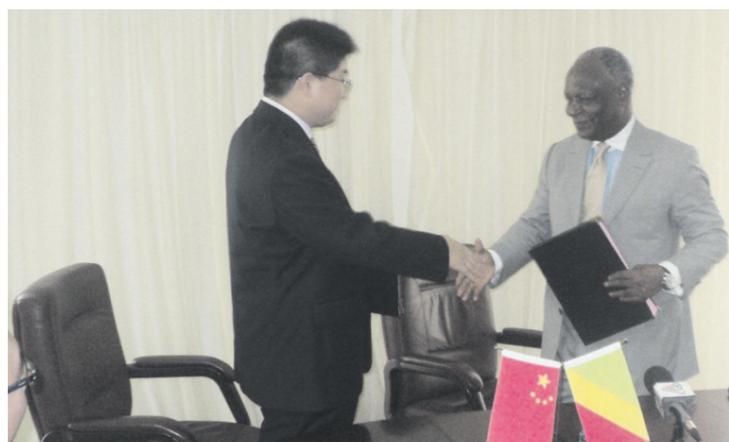
Les populations concernées par l'opération sont celles des départements des Plateaux et de la Cuvette. L'accord y relatif a été signé, le 27 novembre à Brazzaville entre le gouvernement congolais et China Geo Engineering Corporation.

Le projet est un don de la Chine d'un coût global de 600 millions de francs CFA. L'accord a été signé entre le ministre de l'Énergie et de l'hydraulique, Henri Ossebi, et Liu Xiaoda, directeur général de China

et la Chine).

La société Geo Engineering Corporation prévoit la réalisation de dix-neuf forages dont onze dans les Plateaux et huit dans la Cuvette. La durée des travaux est de treize mois. Ces forages viennent en complément des 400 en cours d'exécution par les Brésiliens dans le cadre du projet eau pour tous.

D'après le ministre Henri Ossebi, cette opération d'installation des forages permet au Congo de poursuivre des efforts entrepris dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Ils permettent également de réduire



Le ministre Henri Ossebi et Liu Xiaoda

Geo Engineering Corporation. Il concerne la réalisation des forages d'eau équipés de pompes solaires. La signature fait suite à l'accord de coopération économique signé depuis le 19 avril 2012 entre les gouvernements des deux pays (Congo

la pénibilité du travail des femmes et d'accomplir des progrès dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement ainsi que de favoriser la bonne santé de tous.

Lydie Gisèle Oko

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

LCB s'engage à promouvoir les TPE et PME

La Congolaise de Banque (LCB) a signé le 21 novembre à Brazzaville, avec le Projet d'appui à la diversification de l'économie (PADE) un protocole d'accord visant la promotion, l'encadrement et le financement des Très petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME) congolaises

A travers cet accord, LCB s'est engagée à réserver le meilleur accueil aux entreprises ayant reçu un accompagnement du PADE par l'intermédiaire de son unité opérationnelle, le Fonds d'appui à coûts partagés (FACP), et à examiner leurs besoins d'investissement selon les procédures en vigueur. Selon l'administrateur directeur général de LCB, Younes El Masloumi, son institution bancaire voudrait, à travers la signature de cet accord, apporter sa contribution dans le projet gouvernemental de diversification de l'économie congolaise, par l'émergence d'une nouvelle classe de PME/PMI dans les secteurs hors pétrole. Il s'agit notamment des domaines de l'agro-industrie, du bois, du transport et de la logistique. « Le partenariat que nous scellons ce jour avec l'unité opérationnelle du PADE, vise aussi le renforcement des capacités des TPE et PME/PMI, afin de sortir progressivement les entreprises du secteur informel pour les orienter dans le secteur formel, afin de renforcer le tissu économique congolais

et d'accompagner les plus compétitives d'entre elles », a-t-il circonscrit.

D'après les termes de l'accord,



Younes El Masloumi et Joseph Mbossa après la signature de l'accord ; crédit photo Adiac

les bénéficiaires potentiels recevront tout d'abord une aide technique, effectuée par des professionnels présélectionnés et inscrits au registre des prestataires du FACP dans les domaines comptables, juridiques, fiscaux, et marketing. Cette assistance du FACP leur permettra de formaliser leur activité ou de compenser certaines faiblesses

techniques ou managériales, et prétendre ainsi à des financements bancaires, difficilement accessibles pour eux jusqu'alors. Bénéficiaire du projet, le coordonnateur du PADE, Joseph Mbossa, a indiqué que ce partenariat permettra aux PME d'accéder aux appuis disponibles au niveau du PADE par l'entremise

de son unité opérationnelle. Ces appuis concernent, a-t-il cité, le conseil et la formation. « À partir de ces renforcements de capacités, les TPE et les PME peuvent être à même de renforcer leur rendement, leur productivité et de mieux tenir leur comptabilité pour charmer davantage les banques », espère-t-il.

Parfait Wilfried Douniama



COMMUNIQUE DE NSIA À L'ATTENTION DE SES CLIENTS ET ASSURÉS.

Il nous revient que des personnes ne faisant plus partie de la société, continuent de s'en prévaloir et prennent attache et/ou envoient des SMS à nos clients et assurés pour tenter de récupérer leurs assurances, vers d'autres destinations et/ou fins.

Par conséquent nous tenons à attirer votre attention sur ces agissements qui non seulement n'engagent nullement notre société, mais surtout pourraient vous porter préjudice ultérieurement car contraire à votre choix et/ou volonté.

Nous vous invitons en cas de doute à joindre directement notre société pour confirmation aux adresses suivantes :

Siège social : 1, Avenue Foch, Angle sergent Malamine - Centre-ville

Tél. : 06 631 65 54 / 05 629 23 23

Agence de Ouenzé : 158, Rue Nkouma, Angle Avenue de la Tsiémé

Tél : 05 674 55 14

Agence de Pointe-Noire : Rond-point Kassai / Immeuble NBY (Face CNSS)

Tél. : 05 547 80 16

NSIA vous remercie par avance de votre confiance renouvelée.

L'assurance ne coûte chère qu'avant le sinistre, et n'attendez pas qu'il soit trop tard.

Nos collaborateurs et intermédiaires dans tous nos points de vente, vous conseilleront utilement sur nos produits.

NSIA LE VRAI VISAGE DE L'ASSURANCE ET DE LA BANQUE

SOLIDARITÉ

Le gouvernement au chevet des familles endeuillées par la pluie du 24 novembre à Talangai

La Directrice générale de l'action humanitaire Mme Alice Tsoumou Gavouka Mpili s'est rendu aux domiciles des familles endeuillées lors de la forte pluie qui s'est abattue sur Brazzaville le lundi 24 novembre, occasionnant trois morts au quartier Ngamakosso, dans le sixième arrondissement, Talangai.

L'émissaire du Ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité était accompagné le vendredi 28 novembre 2014 par des agents municipaux qui avaient à leur tête, le secrétaire générale de la commune de Talangai, Jean Amboua.

C'est à Ouenze, dans la rue Babembé, lieu de la veillée mortuaire de la regrettée Marie Claire Gampa, l'une des vic-

times emportées par les eaux sablonneuses, qui a été le point de départ de la descente de la directrice générale de l'Action humanitaire et sa suite. Reçu par le chef de famille, Alice Tsoumou Gavouka Mpili a, au nom du gouvernement, compati avec la famille pour le décès de cette dame venue d'Impfondo pour préparer et suivre ses dossiers de la retraite à Brazzaville. Malheureusement, la mort l'a

fauchée.

« Nous avons tous vu les images et lu les journaux. Nous étions en train de nous préparer pour venir répondre à ce qui vous est arrivé », a-t-elle avancé. L'émissaire de la Ministre Emilienne Raoul a ensuite remis au chef de famille Gampa deux enveloppes qui constituent l'appui du gouvernement pour la prise en charge de la veillée et l'organisation de l'inhumation. Le chef du quartier 68 Ngamakosso, Bernard Nkani Okoua a, au nom de la famille et des habitants de son quartier salué ce geste du gouvernement qui va contribuer énormément à l'organisation des obsèques de Marie Claire

Gampa. « Il me manque même les mots, continuer à faire comme cela », a-t-il conseillé dans un ton très affecté.

A Ngamakosso, lieu de la veillée mortuaire de Mme Colette Ebomaboto et de son fils Popaul Maléka Ebomaboto, tous deux emportés, le même jour, par les eaux dans un caniveau, a constitué le clou de cette descente de soutien multiforme gouvernemental. Ici également le même geste a été accompli par la Directrice générale de l'action humanitaire. « Nous manifestons aujourd'hui notre solidarité envers vous. Le gouvernement ne peut pas vous laisser pleurer seuls, il est à vos

cotés. L'apport que nous avons amené contribuera à l'organisation des obsèques dans la dignité », a-t-elle dit. Recevant les enveloppes, Maurice Ngamokoba, chef de la famille Ebomaboto, n'a pas caché sa satisfaction : « il ne me reste seulement un mot à dire, merci. Il a fallu vraiment votre présence. Nous étions dépassés, ne sachant à quel saint se vouer. Grand merci infiniment ».

L'inhumation des corps de ces trois victimes de la pluie torrentielle du 24 novembre 2014 aura lieu le mercredi 3 décembre 2014 à Brazzaville.

Thierry Nougou

Claudia Ikia Sassou N'Guesso apporte de l'aide aux sinistrés

La pluie du lundi dernier à Brazzaville avait causé la désolation à Talangai. Outre les dégâts matériels, des décès ont aussi été enregistrés. Pour témoigner sa solidarité envers des familles éplorées, Claudia Ikia Sassou N'Guesso s'est rendue dans la rue Bahoulou où se tient la veillée de Colette Eboma Botou, âgée de 61 ans, et de son fils Keen Maleka Eboma (27 ans) qui tentait de secourir sa maman emportée par la puissance des eaux de pluies dans un caniveau.



Claudia Ikia Sassou N'Guesso s'entretenant avec les parents de la défunte Marie-Claire Gampa

La députée élue de la 5^e circonscription électorale du 6^e arrondissement de Brazzaville est allée témoigner son affection aux familles concernées. En effet, la pluie du 24 novembre dernier a causé la mort de trois personnes au quartier 68 Talangai. Après la rue Bahoulou à Ngamakosso, Claudia Ikia s'est rendue dans la rue Babembé à Ouenze où est organisée la veillée d'une femme morte dans les mêmes conditions que les premiers, le lundi 24 novembre suite à la pluie.

À Ouenze, l'élue de Talangai 5 était partie partager son chagrin avec les parents de Marie-Claire Gampa, 61 ans. Selon des explications, cette femme admise à la retraite et vivant à Impfondo était venue à Brazzaville pour régulariser sa situation administrative avant de trouver la mort à cause de la pluie.

Des kits pour les sinistrés de Maman Mboulé

Claudia Ikia Sassou N'Guesso a visité l'érosion de Mboulé hôtel qui a déjà rasé de nombreuses habitations, provoquant des sans-abris. À voir cette érosion, si aucune solution n'est trouvée à l'immédiat, elle sera également un danger pour la route de la corniche (échangeur) en construction dans cette partie de Brazzaville. « En tant qu'élue, je ne pouvais pas rester indifférente à cette situation qui a occasionné des victimes. C'est pourquoi, j'ai pensé leur apporter un petit soulagement en leur apportant des kits composés, entre autres, des moustiquaires, seaux, matelas, donc des affaires utiles qui vont leur permettre de se refaire puisque beaucoup se sont déplacés parce que les maisons se sont écroulées », a expliqué la députée.

Elle a, par ailleurs, promis de rencontrer les populations victimes. « Avec le temps, nous allons nous asseoir pour regarder ces questions en profondeur parce qu'il y a certains parmi eux qui demandent de l'aide pour faire un petit hangar. Donc il y a beaucoup de choses à faire ensemble. C'était important pour moi de marquer ma solidarité », a conclu Claude Ikia Sassou N'Guesso qui était accompagnée d'une délégation de la Fondation Congo-Assistance conduite par son secrétaire général, Michel Mongo.

Parfait Wilfried Douniama

L'heure est à l'évaluation des dégâts

Le comité de crise présidé par l'administrateur-maire du 6^e arrondissement de Brazzaville, Privat Frédéric Ndeké, est descendu le 28 novembre dans les quartiers 67 et 68, devenus depuis quelques temps les foyers de l'ensablement et des érosions, pour évaluer les dégâts causés par les dernières pluies

Mis en place au niveau de la mairie au lendemain des pluies des 24 et 25 novembre derniers ayant occasionné la mort à trois personnes et causé d'énormes dégâts matériels, le comité de crise est à pied d'œuvre pour évaluer les dommages avant de dresser une fiche au gouvernement. En effet, Privat Frédéric Ndeké a assigné à cette structure deux missions essentielles. La première consiste à rapprocher les autorités locales aux familles éplorées pour leur apporter une assistance morale. Ceci en menant, en même temps, des démarches auprès du gouvernement afin de prendre en charge les frais relatifs à l'enterrement des trois personnes décédées lors de la pluie du lundi 24 novembre.

La deuxième action du comité de crise est d'évaluer les dégâts matériels causés par les pluies diluviennes. « Après le constat, il y a un début de solution consistant à désensabler certaines artères principales de notre arrondissement et à curer tous les caniveaux engloutis par le sable. Enfin, solliciter l'intervention de l'Etat pour des travaux qui dépassent notre compétence. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons effectué cette descente pour constater le travail qui est en train d'être fait », a expliqué l'administrateur-maire de Talangai à l'issue de cette visite.

Au quartier 67 Gaston-Lenda, Privat Frédéric Ndeké a été

informé de l'ensablement de quatre avenues. Même chose au quartier 68 Faubourg et Maman-Mboulé où le sable a englouti plusieurs habitations, laissant des sans-abris. Mais, en attendant l'intervention de l'Etat, la mairie a dépêché des engins qui sont déjà à pied d'œuvre. Quant à l'érosion de Maman Mboulé, le comité de crise s'est félicité du démarrage des travaux sur le terrain. « Nous avons constaté qu'effectivement le désensablement et le curage des caniveaux sont en train de se faire. Nous avons aussi vu que le gouvernement a commencé à poser les jalons

solliciter de la part des autorités. Cette action concernera le traitement des érosions qui sont nées dans les différents quartiers de Talangai », a-t-il annoncé.

Du matériel aratoire pour l'assainissement du quartier 68

L'administrateur-maire de Talangai a profité de cette occasion pour remettre un lot du matériel aratoire aux propriétaires des parcelles de la zone 11 Ngamakosso qui se sont regroupés en mutuelle. Le but est de leur permettre de poursuivre l'opération de salubrité et d'assainissement qu'ils ont démarrée.

L'arrondissement 6 Talangai a déjà 44 ans

Cette visite du comité de crise a été clôturée par une manifes-



Privat Frédéric Ndeké évaluant les dégâts

de traitement de l'érosion du quartier Maman-Mboulé parce qu'il y a sur le terrain, une équipe qui a commencé le travail. Tout ceci va être corroboré par une grande action d'envergure que nous allons

tation festive organisée à l'occasion du 44^e anniversaire de la création du 6^e arrondissement de Brazzaville, couplée avec les 56 ans de la proclamation de la République du Congo.

P.W.D.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA

Les populations rurales réticentes aux changements de comportements

La lutte contre le VIH-Sida cristallise l'actualité en tant qu'enjeu social et économique majeur. La célébration de la Journée internationale de lutte contre cette pandémie est un prétexte pour passer en revue les efforts des pouvoirs publics et autres acteurs engagés dans ce combat.

En effet, le gouvernement a clairement affiché sa volonté à travers le Conseil national de lutte contre le Sida (CNLS). Les autres partenaires (ONG et organismes extérieurs impliqués) conjuguent leurs efforts depuis plusieurs décennies pour stopper la propagation de ce qui est devenu, au fil des années, une pandémie. Conférences, réunions et autres rencontres sont organisées ici et là, au haut niveau et sur le terrain, pour sensibiliser la population aux conséquences de cette maladie. Mais pour quel impact ?

Si au niveau des grandes villes, on peut évaluer une prise de conscience même minime de la

population, il en est autrement dans les zones rurales. Pourtant, ces contrées qui abritent, pour certaines, des casernes militaires, des chantiers en construction, voient aussi s'organiser de grands événements avec à la clé : des mouvements de personnes. Ce qui expose les ruraux à la contamination même si, dans leur imaginaire, ils pensent que le Vih-Sida est une affaire des citadins, des gens de villes.

Pourtant, s'il est difficile d'évaluer le nombre d'individus séropositifs, il suffit de compter les grossesses non désirées pour comprendre que les populations rurales sont tout aussi exposées. Cette évidence doit

encourager l'organisation des campagnes de sensibilisation. Ce qui se fait d'ailleurs. Sauf que la population affiche une résistance, comme elle le fait lors des campagnes de vaccination. Alors il faut s'interroger sur les approches adoptées afin de les adapter au mode de vie paysan et à leur niveau de perception des choses pour ne pas parler du niveau d'étude car l'analphabétisme reste un facteur non négligeable.

En effet, les heures de communication, d'exposés, les chiffres publiés ne peuvent suffisamment éclairer un auditoire essentiellement composé de paysans et analphabètes sur les dangers de la maladie. Car, il n'est pas rare de retrouver les préservatifs et autres prospectus distribués à la fin de la réunion, dans un coin de la rue. On a l'impression que le « peuple

rural » s'intéresse plus aux tee-shirts, aux visuels et collations qu'au message délivré.

Pourquoi ne pas par exemple utiliser les images des malades, même avec les visages cachés ? Afficher ou projeter les images des malades peut susciter une prise de conscience rapide auprès de la population des zones rurales. Certes, l'idée n'emballer pas les spécialistes de la question qui pensent que cela est une manière de stigmatiser les malades du sida.

En réalité, la diffusion des images peut permettre au plus grand nombre de mieux cerner le danger et au plus sceptiques de se ressaisir et ne plus penser que le sida est une affaire des autres.

La force de l'image peut, à elle seule, créer un déclic et donner un sens au combat quotidien de la sensibilisation.

Jocelyn Francis Wabout

ÉDUCATION

Les pharmaciens offrent un bâtiment au lycée Thomas Sankara

La cérémonie de remise officielle de cet ouvrage au gouvernement congolais a eu lieu le 25 novembre. C'est la directrice générale adjointe d'Ubipharm, Juliette Egnankou, qui s'est chargée d'en remettre les clés au ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, Hellot Matson Mampouya.

Ce bâtiment qui fait 270 mètres carrés comprend deux salles dont l'une est polyvalente et l'autre aux dimensions pédagogiques. Prenant la parole pour la circonstance, le ministre s'est dit très marqué par l'attention que cette Fondation accorde au secteur de l'éducation. À l'endroit du personnel administratif, des enseignants et des élèves du lycée Thomas Sankara, le ministre leur a recommandé de bien se servir de cet édifice.

« Vous devez prendre conscience de l'importance que la société congolaise dans son ensemble vous accorde. En retour, vous devez lui produire des résultats satisfaisants. Vous êtes la relève de demain. Je vous invite à accorder moins de temps à la distraction et plus de temps aux études. On ne peut apprendre que dans la discipline », s'est adressé le ministre Hellot Mampouya aux élèves.

Quelles sont les missions d'Ubipharm ?

La directrice générale adjointe d'Ubipharm a rappelé qu'outre sa mission d'offrir le médicament aux officines installées en Afrique, Europe et au niveau de la France d'Outre-mer, Ubipharm a créé, en son sein, une Fondation dont la vocation est d'assurer

la santé environnementale et la pro-



Photo de famille à côté du nouveau bâtiment

motion des activités éducatives. Elle a, en outre, saisi l'occasion pour informer l'assistance que cette Fondation, à peine créée, est à sa troisième réalisation dans les domaines précités. Il y a deux décennies qu'Ubipharm est dans le domaine du médicament.

De son côté, le président du conseil d'administration de la section du Congo d'Ubipharm, Hyacinthe Ingani,

a indiqué que ce don s'inscrit dans le droit fil des actions salvatrices de la Fondation Ubipharm qui est convaincue qu'éduquer les enfants, c'est participer au développement du pays. Il a insisté sur la vision d'Ubipharm qui se résume pour l'essentiel à l'amé-

ra, Clarisse Mboussa, très comblée, a reconnu que ce bâtiment vient soulager le problème de la surpopulation scolaire auquel l'établissement fait face depuis que le lycée de la Révolution a été fermé suites aux explosions du 4 mars 2012. Les élèves, de leur

loration des conditions de vie des populations. Il a insisté, une fois de plus, sur la vocation de la Fondation Ubipharm. Le président du conseil d'administration a appelé les enseignants, le personnel administratif et les élèves à faire bon usage de cet édifice.

Le proviseur du lycée Thomas Sankara,

côté, ont salué l'action de la Fondation Ubipharm dans leur mot lu par Nkoua Watie. Ils ont, par ailleurs, exprimé toute leur joie d'avoir une salle polyvalente au sein de leur établissement scolaire. Celle-ci leur permettra, ont-ils insisté, d'exercer plusieurs activités pédagogiques.

Roger Ngombé

JUSTICE

Blaise Compaoré pourrait être extradé vers le Burkina Faso

L'ancien président burkinabé déchu se trouve actuellement à Marrakech au Maroc après avoir passé trois semaines d'exil en Côte d'Ivoire, pays d'origine de son épouse.

L'actuel premier ministre de la transition, Isaac Zida, a annoncé, le 27 novembre, que son pays allait demander au Maroc l'extradition de l'ancien président Blaise Compaoré. « Nous allons demander au Maroc de mettre le président Compaoré à la disposition de la justice burkinabé », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse.

Par la même occasion, le Premier ministre intérimaire est revenu sur les procédures qui pourraient être engagées contre les anciens caciques du régime. « Si au niveau de la justice, une plainte est déposée contre le président Compaoré, je pense que nous allons demander au Maroc, bien qu'il n'y ait pas d'accord de justice, de mettre le président Compaoré à la disposition de la justice burkinabé », a-t-il déclaré.

Chassé du pouvoir par une révolte populaire, Blaise Compaoré a fui son pays le 31 octobre pour se réfugier en Côte d'Ivoire avant de rejoindre le Maroc le 20 novembre. Il avait pris le pouvoir en 1987 suite à un coup d'Etat contre son prédécesseur Thomas Sankara, mort assassiné. Le lieutenant-colonel Isaac Zida, a annoncé, par ailleurs, que le dossier du président Thomas Sankara (1983-1987) sera « entièrement rouvert » et que « justice sera rendue ».

« La poursuite des présumés coupables dans l'assassinat du président Thomas Sankara va être entreprise », a-t-il dit.

Le capitaine Thomas Sankara a été assassiné le 15 octobre 1987 lors d'un coup d'Etat qui a porté au pouvoir son ami et frère d'armes Blaise Compaoré. Le président de la transition Michel Kafando avait annoncé récemment que la tombe présumée du capitaine Sankara sera ouverte en vue d'effectuer des tests ADN pour déterminer si c'est bien son corps qui repose au cimetière de Dagoen à l'Est de la capitale.

La famille Sankara demande depuis 1997 l'exhumation du corps pour vérifier que le corps enterré est bien le sien, ce que la justice burkinabé n'a jamais accepté.

Par ailleurs, Michel Kafando vient de destituer le chef d'état-major particulier du président déchu Blaise Compaoré, considéré comme son plus fidèle compagnon d'armes.

Yvette Reine Nzaba



Vous hésitez à vous lancer dans la création d'entreprise

Vous avez une activité que vous souhaitez développer

Le Fonds d'Investissement Solidaire du Congo FIS Congo vous accompagne dans votre démarche:

Validation du Concept

Etude de marché

Analyse du cycle d'exploitation

Analyse du processus de Production

Etude du financement des projets rentables

Réalisation du suivi post-crédation

Contact: Rue Ntandou Youmbi (Au fond de la rue de la radio Pointe Noire) Immeuble de l'ESIC. 1er étage Tél : 06 862 66 63 Mail : contact@fiscongo.org

VIOLENCES SEXUELLES

Les adolescentes dans le viseur des agresseurs

Environ 86% des victimes d'agressions sexuelles enregistrées ces dernières années à Brazzaville sont des enfants et adolescents dont l'âge varie entre 3 et 15 ans. Un phénomène de plus en plus inquiétant qui appelle à une concertation des services concernés dans la protection des victimes mais surtout dans la prévention du fléau.

Ces dernières années, comme la plupart du temps, les victimes sont exclusivement de sexe féminin, soit 95%. Elles ont été assaillies par des personnes qui les connaissent. Parents, enseignants et voisins sont longuement cités dans des rapports conjoints de commissariats et des structures hospitalières. 2302 victimes ont été reçues pour agression sexuelle de 2007 à 2013 dans les locaux des hôpitaux de base de Makélékélé, de Talangai et des Centres de santé intégré de Ouenzé et Poto-Poto.

« L'âge de ces victimes se situe en moyenne à 15 ans avec des extrêmes de 3 ans et 27 ans, durant l'année 2012 au sein des antennes de prise en charge de Potopoto et Ouenzé. « Aucune sérologie initiale à VIH n'a été positive pour toutes les victimes qui les ont faites mais aucune sérologie à 3 mois n'a été faite », précise-t-on, dans un rapport. Deux cas de grossesse avaient été signalés, par ailleurs. « Déjà, le phénomène croissant des enfants nés d'un viol et rejetés par les communautés comporte les germes de violences futures et n'augure rien de bon pour le futur du continent », concluait à ce propos un communiqué de l'Union africaine en 2013 lors d'une réunion consacrée aux violences sexuelles.

Ce sont pour la plupart des jeunes filles prises dans le filet des bourreaux. Abusés à cause de leur naïveté ou leur vulnérabilité, elles ont subi des traumatismes dont la prise en charge, ces dernières années, paraît déficiente par manque de structures spécialisées et de traitement d'urgence, rapportent des spécialistes. Pendant ce temps, les agresseurs courent les rues car vite déchargés. « Ils ne se montreraient pas suffisamment inquiétés par des procédures judiciaires dont on espère l'amélioration du cadre en la matière », se lamentent des familles ayant subi le lourd préjudice

D'après le récit des victimes, les auteurs d'agressions sexuelles sont des hommes adultes. Dans 60% des cas, l'agresseur est un voisin, et un ami dans 16% des cas. L'inceste se situe à 3%. Si les hommes adultes représentent la principale liste noire des « violeurs », les adolescents se retrouvent petit à petit dans le cercle vicieux avec 13% des situations. « L'émergence d'agresseurs mineurs montrent la mutation que prend le phénomène et la nécessité de la prise en charge psychologique de ces

agresseurs », commente le Dr Carmen Matoko. Proches des enfants et des fidèles, les enseignants et pasteurs d'église ont été également épinglés dans quelques cas enregistrés ces dernières années.

Des conséquences fâcheuses et une prise en charge difficile Au-delà des souffrances physiques comme des lésions de toutes sortes et les infections sexuellement transmissibles, les victimes des violences sexuelles souffrent de traumatisme psychologique. En 2012, par exemple, 32 cas d'infections sexuellement transmissibles ont été dépistés chez les victimes de violences sexuelles reçus dans les antennes de prise en charge de Poto-Poto et Ouenzé. « Aucune sérologie initiale à VIH n'a été positive pour toutes les victimes qui les ont faites mais aucune sérologie à 3 mois n'a été faite », précise-t-on, dans un rapport. Deux cas de grossesse avaient été signalés, par ailleurs. « Déjà, le phénomène croissant des enfants nés d'un viol et rejetés par les communautés comporte les germes de violences futures et n'augure rien de bon pour le futur du continent », concluait à ce propos un communiqué de l'Union africaine en 2013 lors d'une réunion consacrée aux violences sexuelles.

L'essentiel de la prise en charge médicale repose sur le traitement des lésions traumatiques en urgence, et un traitement prophylactique par la prévention des infections sexuellement transmissibles, explique le Dr Landry Gislaine Nselé, responsable de la prise en charge des victimes de violences sexuelles au CSI de Kinoundi, à Makélékélé, où elle est affecté temporairement. Organisée ces trois dernières années grâce à un important don du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) en 2011, et un appui de l'ONG Azur Développement, la prise en charge des victimes est de plus en plus déficitaire.

Parmi les causes, l'on cite la carence en personnel médical formé pour renforcer les antennes de prise en charge dans les CSI, et l'absence de médicaments de traitement d'urgence des victimes tel que les antibiotiques, les ARVs, les pilules

du lendemain. L'insuffisance de psychologues au niveau des centres amoindrit, par ailleurs, les chances des victimes de poursuivre la prise en charge psychologique. « Beaucoup de victimes présentant de problèmes socio-économiques secondaires à l'agression sont perdus de vue à cause de l'absence d'une assistante sociale », soutient le Dr Landry Gislaine Nselé.

Des défis multiples à relever

Pour lutter contre les violences sexuelles dont sont victimes les filles pour la plupart, une implication de la communauté environnante des centres de santé dans la prise en charge est recommandé. Il s'agit, explique-t-on, d'un travail de sensibilisation, de dénonciation et de diligence dans le recours à la prise en charge en raison des risques liés au retard du traitement. « Nous devons plaider pour la gratuité à toutes les étapes de la procédure de prise en charge holistique et appuyer les initiatives qui favorisent le réseautage des différents intervenants dans la prise en charge des violences sexuelles, agents de santé, et services sociaux, police gendarmerie, juge, procureur », le Dr Carmen Matoko.

Les spécialistes souhaitent également la mise en place d'une coordination nationale chargée de développer une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles, et des antennes de prise en charge dans tous les CSI du département de Brazzaville. Pour l'heure environ cinq CSI seulement détiennent des antennes de prise en charge. L'un des défis majeurs à relever reste cependant la lutte contre l'impunité. Car selon des témoignages des victimes, les agresseurs ne seraient pas inquiétés en raison des procédures judiciaires trop lentes et moins coriaces à leur égard. Mais il faudrait, suggère-t-on, organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation contre les violences sexuelles. L'objectif, comme le souligne un document de l'Union africaine est de « réduire sensiblement ou d'éliminer la violence sexuelle, et d'accélérer la mise en œuvre de réponses urgentes au problème de la violence sexuelle, qui sont nécessaires pour assurer la prévention, la protection, l'accès aux soins et à la justice pour les victimes ».

Quentin Loubou

XV^e FRANCOPHONIE

La Canadienne Michaëlle Jean, désignée Secrétaire générale de l'OIF

Par consensus, la Canadienne d'origine haïtienne, mariée à un Français Michaëlle Jean, 57 ans, a été nommée secrétaire générale de la Francophonie à l'issue d'un huis clos.

Elle succède à Abdou Diouf. Elle est la première femme à accéder à ce poste, au terme d'une campagne active qu'elle aura menée dans les cinq continents, notamment en Afrique subsaharienne. Parmi les candidats figuraient Henri Lopès, ancien Premier ministre de la République du Congo, Jean-Claude de l'Estrac, natif de l'île Maurice, et Pierre Buyoya, ancien président du Burundi.

Le candidat congolais, Henri Lopes, a été longuement et affectueusement reçu par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, qui l'a chaleureusement félicité avant de regagner son hôtel. L'Afrique perd le Secrétariat général de l'OIF en terre sénégalaise.

Lors de la conférence de presse qui a suivi sa désignation, Michaëlle Jean a annoncé sa volonté d'œuvrer à l'unité de la famille francophone, dans le but insistait-elle, de « faire mieux et plus ensemble ». Dans cette arène francophone, la nouvelle secrétaire générale ne s'est pas empêchée de dire une partie de son allocution en anglais. Pour l'hôte du sommet, le chef de l'État sénégalais, Macky Sall, qui s'exprimait à la même occasion, « avec Michaëlle Jean, c'est le choix de la raison qui s'est imposée. »

Noël Ndong

Louise Mushikiwabo récuse les propos de François Hollande

Marqué par la laborieuse désignation du remplaçant du Sénégalais Abdou Diouf à la tête de la Francophonie, le XV^e sommet de la Francophonie, l'a été aussi par les discours sur la gouvernance africaine.

Les propos du président français, François Hollande, ciblant en particulier, ceux des dirigeants du continent qui voudraient « rester au pouvoir par intérêt personnel » en changeant les constitutions de leurs pays ont été notamment dénoncés par la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo.

S'exprimant, sur France 24, elle a indiqué : « je trouve cela gênant qu'un président qui est avec ses pairs, ici, au sommet de la Francophonie, vienne pour ne pas discuter avec eux, mais pour dicter ce qui devait se passer dans leurs pays ; je trouve cela assez inélégant ».

La diplomate rwandaise concède que François Hollande puisse avoir son opinion, donner des conseils à ses homologues, mais récuse le fait pour ce dernier de le dire sur un ton aussi péremptoire du genre : « Je suis venu dire aux Africains ». Ce n'est pas normal a rétorqué Louise Mushikiwabo pour qui, Paris n'a pas à décider de l'avenir politique des Africains.

La Rédaction

MILAN

Récolte de fonds pour les petits malades du cœur d'Afrique

Un dîner de gala a permis de réunir de quoi financer des projets de centres de santé pour malades de quatre pays africains dont la Rd Congo.

En une seule soirée jeudi, l'association « Enfants du monde porteurs de cardiopathie », a pu rassembler plus de 15.000 euros. La récolte de fonds s'est déroulée en deux phases : d'abord un dîner de gala proposant dans une salle de Milan des plats d'autant plus relevés qu'ils avaient été cuisinés par le grand chef des fourneaux, Carlo Cracco. Parallèlement, sur internet, des artistes et personnalités du Show-biz proposaient divers objets à la vente aux enchères, en faveur de l'association italienne.

Ce dernier volet de l'opération était à l'initiative de l'association Charitystars qui a invité chanteurs, joueurs et artistes de renom à proposer des objets de leur choix en vente aux enchères. Sur le portail de cette association on a vu – on peut encore voir – divers objets personnels allant jusqu'aux des récits écrits et originaux d'expériences vécues pour inviter au don en faveur des enfants qui souffrent de malformations cardiaques dans le monde.

Ceux-ci sont actuellement traités ou vont l'être dans les centres de soins spécialisés gérés par l'humanitaire italien au Cameroun (Centre de cardiologie de Shisong), en République démocratique du Congo, au Sud-Soudan et en Ethiopie. Les fonds recueillis entrent dans une campagne de pure générosité appelée « Cuore per l'Africa » (Un cœur pour l'Afrique), qui entend redonner la santé aux cœurs malades de petits enfants du continent.

Lucien Mpama

MUSIQUE

Fredy Massamba primé aux trophées de la Sabam Awards

La Société belge des auteurs compositeurs et éditeurs (Sabam) a décerné le prix du meilleur album world à Fredy Massamba, artiste congolais basé en Belgique. C'était à l'occasion de la première édition francophone des Sabam Awards qui récompensent des auteurs membres qui se sont démarqués ces deux dernières années.

À cette occasion, quinze prix couvrant les disciplines artistiques de la Sabam (musique, audiovisuel, arts plastiques, arts de la scène et littérature) ont été distribués. « Je dédie ce prix à l'Afrique qui m'inspire, à mes ancêtres qui me nourrissent de cette culture riche et diverse. Les voyages, la vie, les expériences ont forgé ma musique. Je n'oublie pas ces endroits où en ce moment même beaucoup souffrent. Les guerres et les conflits à Goma, en RCA, Ebola qui fait rage, le Sida, le paludisme aussi. Puisse la culture et l'Art nous redonner notre humanité et nous réunir autour de ces causes », s'est réjoui Fredy Massamba.

Auteur compositeur-interprète, Fredy Massamba s'illustre dans la soul, le hip-hop, le funk ainsi que dans



Fredy Massamba

les polyphonies africaines. Déjà connu comme un des membres fondateurs des Tambours de Brazza et pour

ses collaborations avec des artistes comme Zap Mama, Didier Awadi ou Manou Gallo, Fredy Massamba s'est impo-

sé sur la scène musicale avec Ethnophony, un premier album en solo aux Kora Awards 2012 à Abidjan, dans la catégorie meilleur artiste masculin

d'année. Un disque produit par Fred Hirschy, qui était déjà de la partie pour son précédent

« Je dédie ce prix à l'Afrique qui m'inspire, à mes ancêtres qui me nourrissent de cette culture riche et diverse. Les voyages, la vie, les expériences ont forgé ma musique. Je n'oublie pas ces endroits où en ce moment même beaucoup souffrent. Les guerres et les conflits à Goma, en RCA, Ebola qui fait rage, le Sida, le paludisme aussi. (...) »

opus, et mixé à New York par Russell Elevado qui y apporte une touche afro-américaine. On y retrouve la participation d'artistes d'Afrique et d'Amérique tels que Tumi Molekane (Afrique du Sud), Muthoni The Drummer Queen (Kenya) et Chip-Fu (États-Unis).

Hermione Désirée Ngoma

blédina

BIEN S'ÉVEILLER, BIEN GRANDIR

Les céréales des petits futés.



Céréales Blédine au **Combifer**

Objectif Zéro



Clément D'Amboise

1^{er} décembre 2014
JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Chaque jour, nous contribuons à réduire l'avancée de la pandémie du SIDA grâce à nos actions de dépistage anonyme volontaire, de distribution de préservatifs et de sensibilisation.

Nous n'aurons de cesse d'agir que quand l'objectif **Zéro infection, Zéro discrimination, Zéro décès** sera atteint.

Airtel, entreprise citoyenne et responsable.



#MakeThingsBetter
cg.total.com

ENGAGÉ POUR UNE ÉNERGIE MEILLEURE

2^{ème} acteur mondial du solaire, Total produit les cellules photovoltaïques les plus performantes au monde grâce à sa filiale SunPower



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

FINALE ALLER DE LA COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

Le Séwé sport bat Al Ahly 2-1

Qui de Séwé sport et d'Al Ahly va remporter la Coupe africaine de la Confédération ? Cette question trouvera sa réponse, le 6 décembre, au Caire au terme de la manche retour de la finale qui s'annonce âpre au regard du résultat de la première étape.



Séwé sport San Pedro (Photo Adiac)

Le Club ivoirien de Séwé sport San Pedro a pris un léger avantage le 29 novembre en l'emportant au stade Robert Champroux à Abidjan sur un score de 2-1 lors de leur troisième confrontation de la saison. Les deux dernières s'étaient soldées par un nul et une victoire pour Al Ahly. Mais pour leur première finale de leur histoire, les joueurs de Séwé sport ont visiblement été déterminés au début de la rencontre. La récompense n'a pas tardé à suivre. Christian Koffi Kwame a transformé à la 24^e minute le penalty provoqué par Roger Assalé, plaçant son équipe dans la bonne direction après la frappe de

Roger Assalé repoussée sur la barre transversale à la 15^e minute.

Les Séwékés dominateurs, se sont fait surprendre à l'heure de jeu. Hassan Mahmoud simplifie l'équation égyptienne en égalisant à la 59^e minute. Ce but pourrait peser lourd dans la balance au cas où les Égyptiens l'emportaient sur un score étriqué sans que les Ivoiriens ne parviennent à inscrire un but. Ainsi dit le règlement. C'est dans les ultimes minutes de la rencontre que Roger Assalé décroche une frappe qui échoue dans la lucarne, redonne espoir aux Séwékés. Le plus dur étant fait, il ne leur reste à aller confir-

mer au Caire pour succéder au Club sportif Sfaxien. En demi-finale, Séwé avait prouvé qu'il savait voyager en contraignant l'AC Léopards à un nul sans but à Dolisie, causant ainsi l'élimination des Fauves du Niari qui n'avaient perdu que sur un score étriqué de zéro but contre un à Abidjan à l'aller. Mais attention. Al Ahly est une équipe qui sait rebondir en témoigne leur prestation la saison écoulée.

Mal embarqué dans la phase de poules après deux journées, cette équipe avait gravi tous les échelons pour s'imposer au finish.

James Golden Eloué

CHRONIQUE

La Culture pour combattre la violence

Qui dit culture exprime l'ensemble des croyances, connaissances, rites et comportements d'une société donnée mais aussi les productions non matérielles d'une société même si l'on préfère parler de civilisation à propos des productions matérielles. La culture doit nous pousser à offrir une certaine garantie ou assurance qui réponde de l'existence ou du respect de quelque chose. Ici nous évoquons, bien sûr, la liberté, ce bien que l'on veut inaliénable.

La violence à laquelle nous faisons allusion dans notre propos est celle que l'on retrouve çà et là à travers la planète, qui met en exergue l'«abus de la force» et que l'on considère à l'origine, comme le fait «d'agir sur quelqu'un ou de le faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation. Il faut par ailleurs reconnaître que le recours à la force contraignante peut permettre également de soumettre quelqu'un contre sa violence ou contre l'exercice de la force pratiqué contre le droit.

Aussi nous questionnerons-nous au regard des innombrables violences pratiquées, sur la suffisance de la seule culture pour anéantir la violence. Que penser des cultures occidentales dans ces démocraties déjà établies depuis longtemps et dont certaines se disent dépositaires des droits de l'homme ? Les violences suscitées par la colonisation et la décolonisation, les conflits mondiaux, la plupart des conflits depuis 1945 et le comportement des troupes dites de pacification sur le théâtre conflictuel mondial ?

La culture s'oppose par déduction à la nature dans ce sens qu'elle rassemble tous les phénomènes humains car l'homme n'est pas un être intégralement naturel et la nature semble être le règne de la violence. D'où ce rapport de prédation entre les individus, une loi de la sélection naturelle, etc. La tentative humaine est grande de concevoir l'émergence de la culture comme une des meilleures approches pour s'extirper de cette violence naturelle et conduire à un monde pacifié dominé par le dialogue et les échanges. Le développement de la culture devrait avoir pour corollaire une diminution progressive de la violence, jusqu'à un état idéal d'absence totale de violence.

Ce monde contemporain où l'on se résigne pas à scander le « Plus jamais ça » qui récolte de l'écrivain Jacques Derrida « *Et si le « ça » de « plus jamais ça » était non seulement près de nous, mais devant nous ?* » La question de savoir quelle part la culture peut avoir dans la réduction de la violence ne peut être dissociée de celle du droit international et de sa construction, avec notamment des instances, mais l'on ne peut nier non plus que globalement la culture, l'éducation (et la loi...) sont des éléments civilisateurs, au sens de rendre plus « civilisé ». N'oublions pas que l'une des significations du mot civilisation est l'art de vivre ensemble. Citons également à titre d'exemple Eschyle qui nous parle de « *La primauté du droit sur l'aveugle désir de vengeance, ce qui revient à inscrire la loi comme mode de régulation des rapports sociaux.* »

Il ne s'agit nullement de séduire les gens en s'adressant à l'émotionnel, mais plutôt de rendre critique en s'adressant à la raison et à l'intelligence. Ainsi la fonction que nous voulons attribuer à la culture devrait-elle servir l'objectif que nous nous sommes fixé de lutter contre la violence.

C'est cette conception des choses qui pourrait être explorée de nos jours en matière de politique culturelle.

Ferréol Constant Patrick Gassackys

Anniversaire



Quatre-vingts ans.

Quel bel âge !

Que le Seigneur,
notre Dieu,

te bénisse.

Joyeux anniversaire

Papa.

AIRFRANCE
FRANCE IS IN THE AIR

AU DÉPART DE BRAZZAVILLE

PARIS

À PARTIR DE

540 000 FCFA TTC
A/R

AIRFRANCE_KLM

WWW.AIRFRANCE.CG

Tarif au départ de Brazzaville, aller/retour, disponibles jusqu'au 15/12/2014, toutes taxes comprises et hors frais de service en date de 10/11/2014. Envoyez vous entre le 08/10/2014 et le 15/12/2014 pour un séjour de 7 jours à 1 mois. Offre soumise à conditions et modifiable sans préavis. Renseignez vous auprès d'Air France au 05 531 21 51, de votre agence de voyages ou sur www.airfrance.cg



B.P. 711
Pointe-Noire - Congo
Tél. : (242) 94 00 52
Fax : (242) 94 20 42
E-Mail : info@papn-cg.com
Web : www.papn-cg.com

N° 3992 PAPN-DFC

République du Congo
Unité - Travail - Progrès

LETTRE CIRCULAIRE AUX FOURNISSEURS

Il nous a été donné de constater, dans le cadre du traitement mensuel de la TVA récupérable sur vos factures, que celles-ci ne présentent pas de distinction entre la TVA et le Centime additionnel puis ne comportent non plus de numéro d'identification unique (NIU) conformément à l'article 399 ter du code général des impôts.

Par conséquent, le Port Autonome subit des pertes récurrentes de déduction de cette TVA payée sur toutes les opérations d'achat de biens ou de services réalisées dans ces conditions.

Ainsi, nous vous demandons dorénavant de bien inscrire votre NIU au pied ou à l'entête de toutes vos factures et de procéder à la séparation de la TVA et du Centime additionnel au taux respectif de 18% et 5% pour éviter leur rejet.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, il sera strictement mis fin au paiement des factures fournisseurs au nom d'un tiers bénéficiaire autre que celui de l'Entreprise prestataire ou de l'Etablissement émetteur de la facture.

Franche collaboration: f

Ampliation :

- Toutes les Directions
- Les fournisseurs

PASCAL NGOTENE



OFFRE D'EMPLOI

KD COMPUTER - Entreprise informatique spécialisée en formation sur la maintenance des ordinateurs en réseaux, la vente et Conseil

RECHERCHE

- **Un formateur** en maintenance informatique et réseau ayant plusieurs années d'expérience professionnelle (maîtrise les réseaux Wifi et câblé, Internet, les PC de bureau, portables et les différentes versions de Windows)
- **Un professionnel** polyvalent maîtrisant la gestion commerciale, la comptabilité, la finance et l'informatique (maîtrise Word, Excel, Powerpoint, Publisher, Ciel compta, ciel gestion commerciale et paye ou logiciels équivalents + Internet)
- **Agents de marketing**
- **Une secrétaire** (Bac+2 - ayant au moins 1 année expérience professionnelle (maîtrise Word, Excel, Publisher, Powerpoint + Internet)

La connaissance de la langue anglaise est un atout déterminant

Dossier à fournir: Diplôme, CV et lettre de motivation

Horaires de dépôt : 17h30 à 20h00 (lundi à vendredi)

Date limite de dépôt de candidature : 10 décembre 2014

Adresse: 849, rue Voula Plateaux des 15 ans (vers la pharmacie Jagger)

e-mail: kdcomputer2011@hotmail.fr - Tél. 04 475 88 41 - 06 668 90 11

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC
ET DE L'INTEGRATION
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE
Crédit n° 5063-CG
Unité d'Exécution du Projet

B.P.2116 Brazzaville, République du Congo, Tel : 06 921 91 16, Courriel : prctg@yahoo.fr

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°22/MEFPPI/PRCTG/14

« Recrutement d'une firme de réputation internationale pour la formation des membres des deux (02) Commissions Economie et Finances des deux (02) chambres du Parlement, de leurs collaborateurs et des membres des Secrétariats Généraux du Parlement »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit n° 5063-CG, pour le financement des activités du Projet de Renforcement des capacités de Transparence et de Gouvernance (RRCTG), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après: Recrutement d'une firme de réputation internationale pour la formation des membres des deux (02) Commissions Economie et Finances des deux (02) chambres du Parlement, de leurs collaborateurs et des membres des Secrétariats Généraux du Parlement.

2. L'objectif général de la mission est de former environ cent trente (130) membres des deux (02) Commissions Economie et Finances des deux (02) chambres du Parlement, leurs collaborateurs et les membres des Secrétariats Généraux du Parlement.

Pour atteindre l'objectif général, la firme assurera la formation des membres des deux (02) Commissions Economie et Finances des deux (02) chambres du Parlement, de leurs collaborateurs et des membres des Secrétariats Généraux du Parlement à travers les thèmes ci-après: (i) budget du Parlement: comptes et apurement des comptes, (ii) fonction de rapporteur spécial, (iii) fonction de modérateur et de conseil de la nation, (iv) techniques d'élaboration des rapports de contrôle budgétaire, (v) techniques d'élaboration des comptes rendus: analytiques, intégrales, descentes parlementaires (vi) administration et travail parlementaires, (vii) gestion axée sur les résultats et indicateurs de performance, (viii) gestion des projets de développement ou d'investissement, (ix) contrôle parlementaire, (x) méthodes et techniques de proposition des lois au parlement.

La durée de la mission est de cent soixante (160) jours y compris la formulation des observations du Client et

la soumission du rapport final par le consultant.

3. L'Unité d'Exécution du PRCTG, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Les consultants intéressés peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Dans le cas d'une association, les consultants doivent indiquer clairement le Chef de file et sa nationalité.

4. Sur cette base, un cabinet d'études sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la qualité technique et le coût.

5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 14 h 00.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mercredi 17 Décembre 2014:
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE
UNITE D'EXECUTION DU PROJET
SECTION PASSATION DES MARCHES
B.P.2116 Brazzaville, République du Congo; Derrière le Commissariat Central
Courriel: prctg@yahoo.fr

Brazzaville, le 25 Novembre 2014

Le Coordonnateur
Marie Alphonse ITOUA

Villa à vendre à Pointe-Noire.

Lieu: Aéroport vers CEREC -:-105, Avenue des pilotes

- trois chambres
 - un salon
 - une cuisine
 - deux salles de bain
 - Une bache à eau avec surpresseur
 - Cour complètement dallée.
 - mur de clôture avec portail métallique.
- Avec titre foncier.

Contacts : 011 778 844 / 055 778 844

NÉCROLOGIE

Benoît Amour agent des Dépêches de Brazzaville, les enfants Matsima et parents ont la profonde douleur d'annoncer aux membres de la famille, amis et connaissances le décès de leur père, Raoul Matsima (ancien cadre du CFCO), survenu le 16 novembre en Tunisie. La veillée se tient au quartier Massissia (vers l'arrêt de bus Petit Manguier). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement



FOOTBALL

Le championnat national démarre le 20 décembre prochain

Le championnat national Ligue 1 va démarrer le 20 décembre soit deux semaines avant de lancement de la compétition de Ligue 2.

Cette annonce a été faite à l'issue de la réunion inaugurale du nouveau comité exécutif de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) qui s'est tenue le 27 novembre, à Brazzaville. Les stades retenus pour les compétitions sont : Alphonse-Massamba-Débat, le stade annexe d'Alphonse-Massamba-Débat, le stade Eboué, celui de Kinkala, le stade Denis-Sassou-N'Guesso de Dolisie et le Complexe sportif de Pointe-Noire. « Pour le démarrage des compétitions en attendant la mise en place de la ligue nationale de football, les compétitions seront gérées par la Commission des compétitions nationales élargie aux représentants des clubs », précise le communiqué final lu par Emmanuel Kaba, l'officier des médias à la FECOFOOT. Le comité exécutif de la FECOFOOT a mis en place douze commissions permanentes. La commission d'urgence est dirigée par Jean Michel Mbono (président de la FECOFOOT). Jean Guy Blaise Mayolas s'occupe à la fois de la commissions des finances et de la commission des arbitres. Charles Oténdé a été placé à la tête de la commission technique et développement. Médard Moussodia cumule les fonctions de président de la commission du statut des joueurs et celle du média, marketing et télévision. Me Carles Malalou est le respon-

sable des questions juridiques. Serge François Bouka lui, dirige la commission médecine sportive. La commission fair-play et responsabilité sociale revient à Jean Paul Fouani. La gestion du football féminin est attribuée à Me Lucienne Virginie Moukoko. Jean Médard Kossa est le nouveau gestionnaire du football des jeunes, puis Gobard Ngami a été désigné gestionnaire de la commission ad hoc de sécurité. « Les membres du comité exécutif en ce qu'ils auront la charge d'animer les différentes commissions permanentes sont invités dès à présent à mettre la main dans la patte pour notre mission commune. Ces commissions une fois structurées et dotées d'animateurs devraient rapidement s'atteler à élaborer chacune en ce qui le concerne un programme d'activité assorti d'un budget de fonctionnement », a souligné Jean Michel Mbono.

AC Léopards, Diabes noirs, Etoile du Congo et Cara engagés en compétitions de la CAF

Le comité exécutif s'est félicité des qualifications des Diabes rouges seniors et U-20 pour les Coupes d'Afrique des nations (CAN) 2015 en Guinée Equatoriale pour les seniors et au Sénégal pour les juniors. Il a également confirmé l'inscription



Les membres du comité exécutif de la Fécofoot en pleine session (Photo Adiac)

de l'AC Léopards de Dolisie et des Diabes-noirs à la prochaine Ligue africaine des champions puis l'Etoile du Congo et le Club athlétique renaissance aiglon à la Coupe africaine de la Confédération (CAF). « Il s'agira pour nous d'être beaucoup plus disponibles et prêts à servir notre maison commune le football via la Fécofoot. Avec la réunion de prise de contact de ce jour, une nouvelle ère s'ouvre à la Fécofoot. Aussi aujourd'hui comme hier, la main dans la

main, nous devons conjuguer nos efforts pour répondre davantage aux attentes de nos populations en général et de la famille du football congolais en particulier. Au nombre des attentes, on retiendra entre autres, le devenir et le progrès de notre football. Ce qui s'entend par la nécessité d'aller de l'avant », a déclaré le président de la Fécofoot Jean Michel Mbono.

« Nous devons travailler avec ardeur pour maintenir la

flamme allumée de la qualification des Diabes rouges et pourquoi pas faire mieux (...) Je prends l'engagement dès à présent et durant notre mandature d'être au service du football, au service des ligues départementales, des clubs, des corps du métier... », a assuré Jean Michel Mbono, lequel a annoncé la convocation d'une prochaine réunion du comité exécutif en vue des préparatifs de l'assemblée générale ordinaire.

James Golden Eloué

BRIN D'HISTOIRE

La revue Liaison

La célébration des 60 ans de la littérature congolaise coïncide avec le centenaire de la naissance de Lomani Tchibamba, né à Brazzaville, un 17 juillet 1914, de parents originaires du Congo-Belge. Il étudie et commence à travailler de l'autre côté du Fleuve Congo. C'est à Léopoldville qu'il se lance dans l'écriture. Son texte Ngando est primé en Belgique, à l'occasion de la Foire coloniale de Bruxelles, en juillet 1948. Si l'on en croit la presse de l'époque, Ngando remporte le premier prix, à la fois « en raison de son caractère littéraire et de son récit original qui plonge le lecteur dans un voyage tout à la fois initiatique et romanesque ». À son retour de Belgique, il s'installe, en 1949, à Brazzaville. C'est dans cette ville qu'à la demande du Haut commissaire Cornut-Gentil, Lomani dirige de 1950 à 1960, la revue Liaison qui servait de trait d'union entre les intellectuels autochtones de l'Afrique équatoriale française. Sa présence dans Liaison a, sans doute, suscité des vocations, si j'en juge par

le nombre important de transfuges de cette revue ayant basculé du journalisme à la littérature.

La création de Liaison se situe dans le droit fil des revues éditées en France et qui ont favorisé autour des années 30, l'éclosion de la littérature négro-africaine. « Légitime Défense » dirigée par Etienne Léo ou l'Étudiant Noir initié par des étudiants noirs venus d'Afrique et d'Amérique, réunis autour du Guyanais Léon Gontran Damas, du Martiniquais Aimé Césaire et du Sénégalais Léopold Sédar Senghor. Ces démarches sont, sans doute, influencées par « la Negro-Renaissance américaine » de Claude Mac Kay, Langston Hughes et W.E.B. du Bois. Ce dernier, en publiant son roman « Ames noires » en 1903, affirmait : « je suis nègre, et je me glorifie de ce nom, je suis fier du sang noir qui coule dans mes veines. » L'Étudiant Noir servira de support au mouvement culturel et littéraire « La Négritude ». Ce mot, qui est un néologisme d'Aimé

Césaire utilisé pour la première fois dans son recueil de poème publié en 1939 « Cahier d'un retour au pays natal », La négritude est le mouvement littéraire noir le plus prospère et le plus productif de toute l'histoire de la littérature nègre. Ce mouvement est amplifié avec la création de la revue Présence Africaine en décembre 1947, à Paris et Dakar, qui publie son premier ouvrage en 1949 : « la philosophie Bantoue » du Père Placide Temples.

Liaison, revue bimestrielle illustrée, organe des Cercles culturels d'Afrique équatoriale, se présente sous un format ouvert de 48.4X26 cm soit 24.2X15.5 fermé. Sa pagination tourne autour de 24 cahiers, 88 pages environ à chaque parution. Son contenu est fait de pages rédactionnelles et de publicités commerciales, comme dans tout journal. Son prix est de 100F. Le n°73 sur lequel j'ai travaillé se décline, outre l'éditorial, en quatre grandes rubriques : Critiques et libres opinions ; chronique

et études, variétés et enfin, nouvelles diverses. À l'évidence, un contenu varié. Son comité de patronage est composé de : Jean Malonga, président ; de Saint-Paul Jean, vice-président ; Docteur Latouche Guy, vice-président ; Ibalico Marcel, secrétaire général ; Paul Tchibamba, trésorier, qui assure en fait la direction, la rédaction en chef et la gérance de Liaison. Cette revue est imprimée à l'Imprimerie Saint-Paul à Brazzaville. Je ne sais rien ni sur son tirage ni sur sa diffusion, ces mentions sont inexistantes sur le spécimen utilisé pour les besoins de ce Brin d'Histoire.

Quand paraît liaison, la littérature congolaise n'existe pas encore. Cette revue est donc sa base prodromique. Au moment où les lettres congolaises célèbrent leurs 60 ans, il n'est pas superflète de rappeler que le doyen de cette littérature, Jean Malonga, a été l'un des animateurs de la revue Liaison dans laquelle il a publié quelques-uns de ses textes.

Mfumumu

CÉLÉBRATION DE LA RÉOLUTION DE L'ONU SUR LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

FFJ réclame une loi organique portant protection des journalistes en RDC

L'organisation a lancé un appel express au Parlement, en tant que législateur, afin de doter le pays de cet arsenal juridique nécessaire pour une presse libre.



Le directeur exécutif de FFJ, déposant une gerbe de fleurs sur la tombe du journaliste Franck Ngyke assassiné en 2005 à Kinshasa/Photo FFJ

À l'occasion de la célébration de l'adoption, par l'ONU, d'une résolution sur la sécurité des journalistes commémorée le 26 novembre, l'association de défense et de promotion de la liberté de la presse, Freedom for journalist (FFJ), a donné de la voix. Par son chargé d'assistance légale et d'aide judiciaire, Me Nkashama, cette ONG estime, en effet, que le gouvernement congolais n'assure pas une suffisante sécurité aux journalistes évoluant sur son territoire.

Pour ce juriste, cette sécurité n'est pas garantie parce qu'elle n'a pas explicitement de base légale. Cela constitue le sens de l'appel lancé au législateur. « En tant qu'entité destinée à édicter des lois, le Parlement est invité à initier une loi organique devant porter essentiellement sur la sécurité du journaliste. Ne pas le faire n'encourage pas la dynamique mondiale qui promeut une presse libre », a-t-il martelé.

FFJ rappelle qu'à l'occasion de la célébration, le 2 novembre 2014, de la première journée sur la fin de l'impunité des crimes contre les journalistes, un autre appel a été lancé en direction du gouvernement pour une loi criminalisant les attaques visant les journalistes. « Notre souhait est que la RDC soit dotée d'une loi spécifique qui porte sur la sécurité du journaliste avec un accent sur des poursuites pénales contre quiconque menacerait cette sécurité. La loi actuelle sur la liberté de la presse a montré ses limites en ce qu'elle renferme ses propres faiblesses », s'explique ce membre éminent du staff dirigeant de cette organisation qui vient publier son rapport 2014 sur la liberté de la presse.

À cette même occasion, l'organisation a rendu publique sa dernière publication sur « Justice & journalistes en République démocratique du Congo », qui est un document qui fait écho de tous les journalistes traînés aussi bien par des tiers que par ceux qui détiennent la puissance publique devant les cours et tribunaux. « FFJ a la nette impression que ceux qui mettent à mal les journalistes les malmènent au départ en leur infligeant des traitements inhumains avant de les déférer devant les cours et tribunaux très souvent à la suite de la clameur publique. C'est le cas des derniers journalistes malmenés Mike Mukebayi et Eric Masimo, de Kinshasa ainsi que Serge Mwamba, de l'Équateur », a fait observer Me Nkashama.

Le dernier rapport sur l'état de la liberté de la presse de 2014 publié par FFJ, note-t-on, a documenté deux cent trente cinq cas de violations de droit d'informer et d'être informé, amplifié par les deux arrêtés du ministre des Médias qui avaient visé environ cent cinquante médias de la filière presse écrite. Ce rapport national fait sur la base du professionnalisme donne également les taux de violations par typologie et par province.

La libération de deux journalistes

L'association a, par ailleurs, pris acte de la libération, le week-end dernier, d'Éric Masimo, journaliste et directeur de C News, un journal de création récente paraissant à Kinshasa, et de Serge Mwamba, journaliste, correspondant à Mbandaka, du quotidien La Prospérité.

Selon FFJ, Mwamba été interpellé le 14 novembre. Il a été arrêté brutalement, son calepin, son téléphone et sa caméra ont été confisqués par des éléments de la Police venus disperser une marche des étudiants avant d'être conduit dans un cachot puis transféré, quelques instants après, au parquet de Grande instance de Mbandaka, sans être entendu sur un procès-verbal.

Cependant, Masimo a été interpellé le 14 novembre par des agents se réclamant de l'Agence nationale de renseignements (ANR) qui le prenaient en filature. Il a été conduit dans les cachots de ce service où il a été détenu. Ils lui reprochaient d'avoir mis sur le marché un périodique qui n'a pas reçu l'autorisation de paraître des autorités compétentes. « C'est faux, le journal s'est acquitté de toutes ses obligations fiscales et les preuves sont là », a déclaré l'un des membres de C News à FFJ.

Le 20 novembre, Masimo a été extrait des cachots de l'ANR et conduit au Parquet général de Gombe où il a été confié à un magistrat avant de bénéficier de la liberté provisoire moyennant paiement d'une caution. « FFJ constate malheureusement que les journalistes sont, au départ, brutalisés, soumis à des actes dégradants et inhumains par des services censés assurer le respect des droits de l'Homme avant leur remise à la justice pour camoufler le mauvais traitement qu'ils leur ont infligé après une clameur publique », ont déclaré les avocats de FFJ.

Lucien Dianzenza

AFRIQUE DU SUD

Acquittement de quinze Congolais accusés d'avoir comploté contre le pays

Cinq d'entre eux restent poursuivis pour « activités mercenaires » et « conspiration en vue d'assassinat », notamment Etienne Kabila considéré comme le leader de ce groupe de rebelles présumés.

« Le procureur m'a fait savoir qu'il abandonne les poursuites contre vous. Vous avez tous plaidé non coupables, vous êtes donc acquittés de toutes les charges retenues contre vous et vous pouvez repartir libres ». C'est en ces termes que s'est exprimé le juge en guise de verdict rendu, le 28 novembre, au sujet du procès de vingt congolais arrêtés en Afrique du Sud pour tentative de coup d'État contre le pouvoir à Kinshasa. Seulement quinze des

prévenus ont du bénéficier cet acquittement après vingt-deux mois de détention préventive. Une première victoire donc pour la défense qui, à en croire des sources, aurait démontré que les charges portées contre les quinze accusés n'étaient pas aussi lourdes qu'on le pensait. Faute de preuve suffisantes, la cour s'est retrouvée dans l'obligation de relâcher ces accusés qui ont été portés en triomphe au sortir du tribunal par quelques membres de la diaspora congolaise d'Afrique du Sud.

Pour la défense, les quinze accusés auraient été victimes d'un complot de la police sud-africaine de connivence avec Kinshasa. Tout remonte au début 2013, lorsque les incriminés avaient été approchés par un policier sud-africain infiltré dans leur

groupe. Ce dernier leur aurait promis des armes et une formation de gardiens de sécurité. Mais ils ont été par la suite inculpés pour « activités mercenaires » et « complot en vue d'assassinat ». Pour les quinze acquittés, la cause est dite, il n'en est pas le cas pour cinq de leurs compères restés en prison. Ils sont toujours poursuivis pour « activités mercenaires » et « conspiration en vue d'assassinat ». C'est notamment le cas d'Étienne Kabila présenté comme le cerveau moteur du groupe quand bien même il avait été remis en liberté surveillée contre paiement d'une caution de 10.000 rands (720 euros). Quant aux quatre autres accusés, ils continuent à croupir dans les geôles sud-africaines.

Alain Diasso

CONSOMMATION

Bientôt des enseignes internationales dans huit pays africains

Le club de marques sera déployé en priorité dans les différents centres commerciaux CFAO de huit pays : Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Nigeria, République démocratique du Congo et Sénégal.

Le réseau d'enseignes internationales souhaite accompagner la croissance de la classe moyenne africaine. Il comprendra une vingtaine d'enseignes. L'annonce du lancement intervient dans le cadre de l'ouverture au second semestre 2015 d'un premier centre commercial à Abidjan en Côte d'Ivoire construit par CFAO. Ainsi, indique-t-on, cinq premières marques internationales, issues d'une nouvelle génération d'enseignes, rejoignent ce club novateur : La Grande Récré (groupe Ludendo), L'Occitane en Provence, Cache Cache et Bonobo (groupe Beaumanoir) et Kaporal. Ces nouveaux partenariats permettent à CFAO d'exploiter les points de vente à travers des accords exclusifs : franchises, concessions d'enseigne et de distribution, contrats de distribution. « CFAO se veut le catalyseur du développement des marques internationales sur le continent. Nous sommes un accélérateur pour ces enseignes qui voient dans l'Afrique un formidable levier de croissance. Forts de notre expérience et de notre approche de la consommation sur le continent africain, nous ouvrons à ces marques les portes d'un marché en pleine expansion », explique Xavier Desjoubert, directeur général de CFAO Retail. Pour sa part, Jean-Michel Grunberg, président du Groupe Ludendo, estime que « Cet accord de franchise nous permet de renforcer la dimension internationale de La Grande Récré. Notre expertise du jouet et la force du concept La Grande Récré sont des atouts majeurs pour satisfaire



L'enseigne Kaporal

les nouveaux besoins de consommation du continent africain. »

Un levier de croissance

La classe moyenne africaine, indique le communiqué, est en pleine explosion sur fond de forte croissance économique. « Sur les dix pays qui connaîtront la plus forte croissance au monde entre 2011 et 2015, sept seront africains. Le chiffre d'affaires des secteurs liés aux services et à la consommation devrait croître de 4 à 5% par an d'ici à 2020 sur le continent. Cent trente millions de ménages devraient avoir des revenus annuels supérieurs à cinq mille dollars, contre quatre vingt-cinq millions aujourd'hui ». CFAO, explique-t-on, bénéficie depuis de nombreuses années d'une forte présence en Afrique qui lui confère une connaissance approfondie des marchés et des habitudes de consommation. « À travers ces nouveaux développements, CFAO souhaite pouvoir apporter aux consommateurs africains une offre diversifiée de qualité. »

Les enseignes du club de marques

La Grande Récré est une marque-enseigne leader avec 255 magasins en France et à l'international. Son concept est fondé sur une offre performante de jeux et jouets et des services humains

tels que le conseil ou l'emballage gratuit, dans des magasins accueillants et animés sur des formats de 300 à 2 000 m². Le Groupe L'Occitane, 2 715 points de vente dans le monde, ancré en Provence depuis 1976, fabrique et commercialise dans le monde entier des produits cosmétiques et de bien-être naturels et biologiques. Le Groupe est engagé à développer des produits de haute qualité, riches en ingrédients naturels et biologiques aux origines traçables, dans le respect de l'environnement. Le Groupe Beaumanoir rassemble plus de 2 700 points de vente dans le monde. Il poursuit sa stratégie de développement à l'international grâce à son nouveau concept de magasins multistores qui réunit sous un même toit plusieurs marques aux univers complémentaires ; dans un premier temps, en Afrique, ce sont les marques Cache Cache (mode féminine) et Bonobo (une offre jeans accessible pour les jeunes de 20 à 35 ans) qui seront les 2 piliers de ces magasins multistores. Kaporal est spécialisé dans les jeans, aux coupes inimitables. La marque compte aujourd'hui, plus de 100 magasins et 1 300 points de vente multimarques, en France et à l'international.

Patrick Kianimi

INTERVIEW

Alain Ndalla : «Il faut une stratégie d'inclusion numérique pour les échanges des données»

Beaucoup de dirigeants africains ont engagé leurs pays dans le processus «Initiative pour la transparence dans les industries extractives» (Itie) avec comme objectifs, entre autres, de renforcer la bonne gouvernance et d'améliorer le climat des affaires. La République démocratique du Congo y a adhéré à son tour dès 2005 mais pour atteindre le statut de conformité en 2014. Le faible taux de collecte des données auprès des entreprises représente une menace très sérieuse dans les efforts de préserver cette conformité. Pour contourner ce problème, Alain Ndalla, informaticien et chef d'entreprise de nationalité congolaise (République du Congo), propose un système d'information en ligne. Après avoir contacté plusieurs coordinations nationales Itie en Afrique à cet effet, il s'entretient avec la rédaction.

Les Dépêches de Brazzaville : Comment s'effectuent les déclarations avec la preuve d'audits, et qu'est-ce qui provoque le retard dans la collecte des données ?

Alain Ndalla : L'Itie vise des objectifs clairs, mais je retiens surtout le premier qui consiste à rendre publics et rapprocher les versements effectués par les industries extractives et les encaissements réalisés par l'État. Dans les faits, cela consiste à maîtriser la collecte et le traitement des transactions générées par ces acteurs sur tout le territoire concerné. Depuis longtemps, nos administrations souffrent d'un fonctionnement en silos qui cloisonnent les informations nécessaires pour des échanges collaboratifs et dématérialisés grâce au numérique

présent dans ces entités. Aucune d'entre elles ne manquent d'ordinateurs, de logiciels et d'Internet pour travailler et échanger en temps réel. Ce qui manque encore, c'est une réelle stratégie d'inclusion numérique pour que tous les secteurs productifs publics et privés automatisent les échanges de données. Une illustration, les sociétés autorisées à exercer dans les industries extractives doivent payer des taxes et impôts, elles effectuent ces paiements dans les banques à partir des preuves papiers (quittance..) remises par les régies financières. Les banques encaissent et remettent à ces sociétés des preuves de paiement, et ces sociétés procèdent aux déclarations de paiements auprès des Itie, de même pour les entités administratives qui confirment ces paiements encaissés. Pendant toutes ces étapes, les procédures sont parfois dématérialisées puis se rematérialisent (le papier revient à chaque fois), ce qui fait perdre beaucoup de temps et d'argent. Les Itie, pour publier leurs rapports, sont obligés de recourir aux moyens papiers et dématérialisés, pour collecter les données des deux parties pour une traçabilité incontestable.

LDB : Vous avez mis au point un système d'information en ligne pour arriver à une meilleure collecte des données. Comment fonctionne-t-il ?

AN : Notre société a déployé, il y a trois ans, un portail web www.bureauflex.net basé sur les technologies informatiques dans le nuage (Cloud computing) avec comme service le logiciel (SaaS). Pour mieux comprendre, c'est comme les portails qui vous proposent des accès à vos courriers électroniques. Dans notre cas, nous y avons inclus des modules



Alain Ndalla

applicatifs qui vous permettent de faire les comptabilités générale, analytique et budgétaire. Plusieurs plans comptables sont disponibles dont le plus connu aujourd'hui est l'Ohada, d'autres applications métiers sont orientées : points de vente, hôtellerie, pharmacie, banques et IMF, etc. Fondamentalement, ce portail automatise toutes les opérations transactionnelles et en temps réel.

LDB : Globalement, quelles sont les innovations apportées par cette solution logicielle sur Internet ?

AN : Elles se résument dans le développement des affaires électroniques (e-Business) pour le secteur privé, et la gouvernance électronique (e-Gouvernement) pour accompagner le secteur public dans un partenariat public-privé. Notre écosystème a permis de palier l'insuffisance des solutions numériques éprouvées capables de développer des contenus dématérialisés de qualité en Afrique. Ainsi, nous avons complété un système d'information orienté Itie

pour automatiser la collecte et le traitement des données indispensables à la publication des rapports « publier ce que vous payez et vous gagnez ».

LDB : Cette solution logicielle sur Internet fonctionne-t-elle en temps réel ?

AN : Ce système d'information fonctionne en temps réel, cela veut dire que les deux parties (Entreprises et États) sont en mesure d'introduire chacune les données dans des formulaires dématérialisés et dynamiques pour faciliter la reddition des comptes. Chaque Itie est en mesure de publier des rapports de l'année en cours d'exercice, donc un système capable de rattraper les retards accumulés dans les publications.

LDB : Y a-t-il des pays qui appliquent une telle solution, et quels sont les résultats recueillis sur le terrain ?

AN : Ce système d'information Itie a été créé cette année et éprouvé par des tests industriels pour éliminer d'éventuels bugs. Je vous confirme que ce système fonctionne correctement. Aujourd'hui, nous sommes engagés à faire du lobbying auprès des acteurs politiques, économiques et civils pour que notre solution soit retenue partout où le besoin est palpable.

LDB : Cette solution logicielle peut-elle se montrer autant efficace pour un pays aussi vaste que la RDC où les opérateurs miniers évoluent à des milliers de km de la capitale ?

AN : Bien sûr, notre système est en mesure de relever ce grand défi, grâce à nos technologies innovantes accessibles à partir d'un Internet 2G+ et 3G mobiles qui couvrent une très grande partie de

la RDC. Chaque utilisateur autorisé et doté d'un pc, d'une tablette ou d'un smartphone connecté peut introduire des données autant de fois qu'il le souhaite. La hiérarchie de l'entreprise ou de l'administration à Kinshasa ou à Lumbubashi est en mesure de contrôler instantanément ces données provenant des contrées lointaines de ce grand territoire de la RDC.

LDB : Prenant toujours le cas de la RDC, il y a un volume important de flux financiers payés pour les régies financières (DGDA, DGI, DGRAD et DRKAT) et les entreprises publiques. Est-ce que ce logiciel se prête également au traitement d'une masse des données ?

AN : Je vais vous surprendre en vous apprenant que notre système a été calibré pour gérer plus de 15 millions d'entités morales et des millions d'utilisateurs. Il n'y a pas de limites pour les données, notre système est hébergé dans des datacenters dont le volume de stockage est illimité grâce à la virtualisation des ressources matérielles.

LDB : Avez-vous pu établir des contacts avec les services compétents de la RDC pour ce projet, et quelles ont été les réactions ?

AN : Ce système d'information a déjà été présenté à quelques Itie en Afrique, et les pourparlers continuent. Aujourd'hui nous apprenons à travers les médias, que l'Itie RDC risque d'être exclue à cause du retard dans la collecte et le traitement des données détenues par les entreprises. Je conclus en rappelant qu'à l'ère de l'Internet et du Cloud, on ne devrait plus vivre de tels désagréments préjudiciables à l'attractivité et au développement économique et social de la RDC. Vive le numérique.

Laurent Essolomwa

NORD-KIVU

Des casques bleus soupçonnés de trafic des tenues militaires

Un kit complet de six paires d'uniformes des Fardc avec pistolets a été découvert, le 26 novembre, dans un fourgon de la Monusco à l'aéroport de Goma. Les onze Ukrainiens incriminés et leur complice congolais ont été interpellés par les éléments de la sécurité commis sur ce site aéroportuaire.

La Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (Monusco) vient davantage de se décrédibiliser à la suite de la découverte dans la journée de mercredi des tenues militaires des Fardc enfouies dans un fourgon de la Monusco. L'événement s'est produit à l'aéroport de Goma alors que les onze Ukrainiens incriminés et leur complices s'attelaient à remplir les formalités d'usage. Les services de sécurité commis sur le site ont dû procéder aux fouilles comme cela est de coutume en pareille circonstance. C'est sur ces entrefaites que le groupe de pilotes ukrainiens de la Monusco sera interpellé suite à la découverte dans le fourgon les transportant d'un kit complet de six paires d'uniformes militaires avec pistolets. Ils ont été avec leur complice congolais conduits à la huitième région militaire pour des investigations approfondies sur la provenance de ces uniformes et sur les motivations qui sous-tendent leur achat.

En fait, des versions divergent quant aux circonstances de l'arrestation de ces casques

bleus ukrainiens qui opèrent au niveau de l'aéroport de Goma au sein de la force aérienne de la Monusco. Certaines sources allèguent qu'ils avaient été arrêtés alors qu'ils négociaient l'achat sur place à l'aéroport des tenues militaires des Fardc auprès d'un élément de la garde républicaine. Ils ont été surpris dans leur négoce par l'apparition des agents de sécurité en tenue civile qui les ont interpellés. En tout état de cause, des rumeurs persistantes faisant état du trafic des tenues militaires congolaises par ces casques bleus ukrainiens n'arrêtaient d'enfler à Goma où la Monusco est prise à partie par une population de plus en plus hostile. Il nous revient que l'officier ukrainien, principal accusé dans cette affaire, aurait déclaré aux enquêteurs qu'il voulait acheter ces uniformes pour les utiliser à la chasse à son retour dans son pays.

Des explications qui sont loin de convaincre l'opinion publique à Goma. Cette dernière croit dur comme fer que c'est la Monusco qui entretient les groupes armés dans la région. Ces tenues militaires des Fardc qu'arboraient hier encore les rebelles du M23 semant la confusion au front avec les forces loyalistes



Des casques bleus dans une zone opérationnelle

constituent des pièces à conviction. Pour sa part, le porte-parole militaire de la Monusco, le lieutenant-colonel Prosper Félix Basse, nie toute implication de la Mission dans un quelconque trafic de ce genre. En attendant les conclusions de l'enquête initiée sur ce fait, ce cadre onusien demande à la population de continuer à faire confiance à la Monusco et à éviter de sombrer dans la manipulation. « Nous avons besoin du soutien de la population congolaise et de son engagement à nos côtés et aux côtés des forces de défense et de sécurité pour ramener la paix dans cette région », a-t-il confié.

Alain Diasso

Les humanitaires déterminés à continuer leurs actions

Dans une déclaration faite le 26 novembre, le coordonnateur de l'action humanitaire en RDC, Moustapha Soumaré, a déploré et condamné « avec énergie » l'ignoble assassinat d'un humanitaire, tué dans une embuscade tendue par des hommes armés non loin de Rutshuru Centre, au Nord-Kivu.

Moustapha Soumaré, qui espère que toute la lumière sera faite sur ce drame, a également souligné la détermination des humanitaires de ne pas baisser les bras et de continuer à soutenir ces populations qui sont dans le besoin. « Bien que nos cœurs soient lourds aujourd'hui, cet acte n'affectera pas notre détermination envers les populations que nous aidons. En dépit des risques, notamment dans le contexte délétère dans lequel le Nord-Kivu est plongé depuis ces dernières semaines, nous demeurons unis et continuerons à aider ceux qui ont besoin de nous », a-t-il rassuré. Le coordonnateur de l'action humanitaire en RDC a, par ailleurs, présenté, au nom de tous les acteurs humanitaires, ses condoléances à la famille de la défunte, ainsi qu'à l'organisation non-gouvernementale pour laquelle elle travaillait.

Lucien Dianzenza

30^e CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

La tâche a été parmi celles confiées aux représentants personnels des chefs d'État et de gouvernements réunis à Dakar, en quatre-vingt-troisième session du Conseil permanent à la Francophonie (CPF).

Après examen, les représentants personnels des chefs d'État et de gouvernements à la Francophonie ont approuvé plusieurs autres documents. Il s'agit du projet de la Déclaration de Dakar et les projets de résolutions du XV^e sommet de la Francophonie, le projet de cadre stratégique 2015-2022 de la Francophonie, le projet de stratégie économique pour la Francophonie et celui de stratégie jeunesse de la Francophonie. Tous ces documents ont été transmis à la conférence ministérielle pour leur examen.

Il a, par ailleurs, été souligné que doter la Francophonie de la stratégie économique et celle de la jeunesse est une décision des chefs d'État et de gouvernements prises au XIV^e sommet de la Francophonie tenue à Kinshasa en 2012.

La voix de la RDC à ces assises

La situation politique dans l'espace francophone a également été évoquée à cette session du CPF. La représentante personnelle du président de la République de la RDC, Isabel Machik Tshombe, a informé le Conseil sur la détermination du gouvernement à éradiquer les groupes armés actifs dans l'est du pays et « à rétablir l'autorité de l'État et la paix dans les zones affectées depuis près de vingt ans par l'insécurité » dans cette partie de la RDC.

La représentante personnelle de Joseph Kabila à la Francophonie a aussi porté à la connaissance du CPF de la nomination par le chef de l'État congolais de sa représentante personnelle



La représentante personnelle du président de la République de la RDC à la Francophonie, Isabel Machik Tshombe

contre les violences sexuelles et enrôlement des enfants, s'inscrivant ainsi dans les priorités qu'il s'est fixées à mettre fin aux violences sexuelles et au recrutement des enfants soldats.

Isabel Machik Tshombe a, par ailleurs, rappelé que depuis le début de cette année, « la RDC a inscrit sur son agenda international le respect du genre et de renforcer, comme facteur d'intégration, les femmes dans les milieux économique, socio-culturel et politique ». Elle a, en outre, tenu, au cours de cette session du CPF, à rendre un hommage mérité à Abdou Diouf qui présidait pour son dernier conseil.

Il est, en effet, rappelé que ces représentants personnels des chefs d'État et de gouvernements à la Francophonie se sont réunis le 25 novembre pour leur quatre-vingt-troisième session du CPF, en amont du XV^e sommet de la Francophonie qui s'ouvre à Dakar au Sénégal.

Lucien Dianzenza

ENTREPRISES MINIÈRES

Pas de dividendes en faveur de l'État dans l'immédiat

Les projets miniers en phase d'exploitation, issus des partenariats Gécamines, disposent des titres ayant cours légal bien avant l'entrée en vigueur du Code minier qui a institué le versement de dividendes représentant 5% du capital à l'État lors de la transformation des droits miniers de recherche en droits miniers d'exploitation.

Pour l'heure, aucune entreprise minière concernée par les dispositions du Code minier de 2002 n'a pu atteindre la phase d'exploitation. Comme l'explique le gouvernement, la plupart de ces projets miniers sont dans la phase de développement de la mine. Par contre, d'autres projets ne sont pas encore arrivés au stade de générer les dividendes distribuables pour les raisons liées toujours au Code minier. En effet, cette loi en cours de révision après dix ans d'application a prévu une période d'amortissement exceptionnel. Il faut faire remarquer qu'une grande partie de ces entreprises est composée d'entités de traitement qui ne sont pas concernées par cette disposition du Code minier.

La période d'amortissement exceptionnel fait aujourd'hui l'objet de débat dans le cadre de la révision de la loi. Certes, les opérateurs miniers mettent en avant plan la nécessité de préserver une période de stabilité pour permettre à leurs entreprises de pouvoir lancer les activités de production. Le fait d'entrer en production suppose que l'opérateur a réussi à amortir, conformément au Code minier, insiste le gouvernement. Les frais importants engagés lors du premier établissement concernent notamment les dépenses d'exploration, la construction de la mine et de l'usine. Ces dépenses ont un impact direct sur les résultats des cinq premières années. Cette disposition

du Code minier a pour objectif d'aider l'opérateur minier à minimiser le risque et à amortir le plus rapidement possible son investissement. Comme l'indique le gouvernement, la recapitalisation intervient dans la deuxième et troisième phase. Le Code minier permet l'application d'un amortissement exceptionnel de près de 60% à la première année. Puis celui-ci connaît une tendance à la baisse au fil des années. Les amortissements sont déductibles de l'assiette de l'impôt sur le bénéfice. À court et moyen terme, l'on constate forcément un impact direct sur les recettes générées par l'impôt sur le bénéfice. Mais à long terme, la situation des recettes pourrait s'améliorer. Il faut attendre 2016 ou 2017 pour voir de grands projets, dont Tenke Fugurume, entrés effectivement en phase de paiement de l'impôt sur le bénéfice. Des tractations en cours entre les ministères des Finances et des Mines visent à placer des garde-fous pour garantir le respect des engagements des opérateurs miniers par rapport au fisc.

Entre-temps, d'autres enjeux commencent à se dessiner dans un secteur qui continue à tirer la croissance économique. Pour évaluer la contribution des mines au budget de l'État, une idée a germé. Il s'agit d'isoler les recettes minières ou de proposer plus simplement une autre nomenclature budgétaire. Mais le plus grand défi tient de la maîtrise des chiffres dans ce secteur qui souffre, à en croire quelques experts congolais, d'une opacité réelle. « Les chiffres présentés sont parfois maquillés, l'État doit ouvrir l'œil et le bon ». Du côté du gouvernement, l'on rétorque que les efforts seront fournis pour renforcer les audits des fonds d'investissement par les services de l'État.

Laurent Essolomwa

AFRIQUE CENTRALE

Le Rédhac note la persistance des violations des droits humains dans tous les pays

Le réseau a fermement condamné ces violations des droits humains et a solennellement appelé les gouvernements de la sous-région à prendre des dispositions urgentes pour respecter leurs engagements nationaux, régionaux et internationaux librement ratifiés en matière de protection des droits humains et libertés fondamentales.

Dans un communiqué publié à l'issue de sa deuxième assemblée générale ordinaire tenue du 24 au 26 novembre à Douala, au Cameroun, le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (Rédhac) a noté que les violations des droits de l'Homme constatées dans tous les pays d'Afrique centrale sont principalement caractérisées par des atteintes à la liberté d'expression, d'opinion, de presse, d'association, de réunions publiques pacifiques, de circulation, les atteintes à l'intégrité physique des personnes et des biens privés.

Pour cette plate-forme, les défenseurs des droits humains sont particulièrement victimes, dans ces pays de la sous-région, des menaces de mort, de harcèlements, d'intimidations, des attaques physiques et psychologiques, des arrestations et détentions arbitraires, des filatures, de cambriolage de leurs bureaux, etc.

Respect des engagements

En plus du respect par les gouvernants des engagements nationaux et internationaux pris en matière de protection des droits de l'Homme, le Rédhac a également exigé que des dispositions législatives et réglementaires nationales soient prises et mises en œuvre afin d'assurer la protection spécifique due aux défenseurs des droits humains. Le réseau a aussi demandé aux autorités de ces différents pays de considérer les défenseurs des droits humains comme des travailleurs bénévoles spécialisés et des partenaires dans la mise en œuvre de actions en vue de plus de bien-être des populations de la sous-région.

Par ailleurs, il a demandé l'abandon de toutes les poursuites judiciaires engagées à ce jour contre des défenseurs des droits humains dans les pays de la sous-région dont les cas de Boniface Umpula Nyembo, en RDC, Deuzoumbe Daniel, au Tchad et de Gueime Djime, au Cameroun. Le Rédhac a, par contre, exigé que les auteurs des attaques, meurtres ou assassinats des défenseurs des droits humains soient poursuivis et condamnés par une justice indépendante, notamment ceux du double assassinat de Floribert Chebeya et Fidèle Bazana, en RDC. Ce réseau a également fait part de sa préoccupation sur l'initiative des autorités de deux Congo visant la révision ou la modification des Constitutions la veille de leurs échéances électorales. « Le Rédhac demande à ce que cette initiative soit abandonnée, car elle viole les principes de la démocratie et menace la paix et la sécurité des populations des pays concernés ainsi que la sous-région de l'Afrique centrale », ont noté les participants à ces assises, qui se sont engagés à accompagner et à soutenir les défenseurs des pays concernés par la révision ou le changement de Constitution dans leur combat pour y faire échec.

Le Rédhac, note-t-on, est constitué des défenseurs des droits de l'Homme (DDH) de deux Congo, du Tchad, du Gabon, de la Centrafrique, du Cameroun, de la Guinée équatoriale et de Sao Tomé et Príncipe. Après présentation de la situation des droits humains et de celle des défenseurs des droits humains de chaque pays par ses points focaux, la plate-forme a pris note avec préoccupation de la persistance des violations des droits humains dans tous les pays de la sous-région. « Nous sommes des acteurs-clés dans la construction des États démocratiques et réaffirmons notre engagement dans la lutte contre l'impunité des crimes graves des droits humains et crimes commis contre les défenseurs dans l'exercice de leurs fonctions dans l'Afrique centrale », ont noté ces DDH réunis à Douala.

L.D.

TUERIES DE BENI

Un rapport d'enquête parlementaire accable l'armée

Dans ce document, les membres de la commission d'enquête parlementaire, dépêchés sur les lieux du sinistre, ont dénoncé les défaillances au sein des Fardc pour n'avoir pas pris des dispositions à temps afin de prévenir ces tristes événements.

Les derniers massacres survenus à Beni, un territoire situé à environ 250 km au nord de Goma (province du Nord-Kivu), sont au cœur d'un récent rapport, fruit d'une enquête parlementaire menée sur les lieux du drame par douze députés de l'opposition et de la majorité originaires de ce coin du pays. La commission d'enquête dépêchée sur place a pu recueillir divers témoignages dans les trois localités concernées par ces tueries (Eringeti, Ngadi et Oicha) perpétrées au mois d'octobre et toujours non revendiquées. À en croire RFI qui en a divulgué le contenu, il appert que les Fardc sont sérieusement prises à partie dans ce rapport à cause de leur nonchalance affichée lors de ces attaques attribuées aux rebelles ougandais des Forces démocratiques alliées (ADF). Les membres de la commission ont relevé, entre autres, le fait que l'armée nationale est longtemps restée dans l'expectative au moment où se concoctait ce plan macabre. D'après les députés cités par le média français, aucune disposition n'avait été prise pour parer à toute éventualité nonobstant les informations que rappor-

taient la population et les services de renseignement aux forces armées sur l'imminence d'une attaque. La police et l'armée qui auraient dû intervenir en amont pour déjouer le plan de l'ennemi sont intervenues après que les assaillants ont accompli leur sale besogne, constatent les députés tout en déplorant l'inefficacité des personnes commises à la protection des citoyens à tous les niveaux.

Pour l'instant, les éléments des Fardc procèdent aux fouilles systématiques dans les localités où pourraient se retrancher les présumés rebelles de l'ADF. Plus que jamais, les Fardc ont pris la résolution d'attaquer les ADF en les poursuivant jusque dans leurs derniers retranchements. La zone dans laquelle se retrouvent les villages concernés par ces tueries à l'arme blanche a déjà été bouclée par les Fardc qui intensifient les recherches en vue de débusquer les éventuels ADF. À ce jour, indique-t-on, trente-quatre hommes armés et dix civils présumés être des rebelles ougandais de l'ADF ont été arrêtés par les Fardc qui, en plus, ont récupéré vingt-quatre armes de guerre laissées par les assaillants dans leur escapade. Rappelons que plus de deux-cents personnes ont perdu leur vie depuis octobre dans la ville de Beni et dans ses environs suite aux incursions récurrentes des présumés rebelles ougandais de l'ADF dans ce territoire du Nord-Kivu.

Alain Diasso

YANGO

La première semaine s'achève en musique

Lancée à la faveur du vernissage opéré le 22 novembre à l'Institut français (IF), la première édition de la Biennale d'art contemporain de Kinshasa entend créer une ambiance festive autour du concert de Tout-puissant-Kimvuka prévu pour le 28 novembre au même lieu.



L'orchestre Tout-puissant-Kimvuka

Un peu de détente, après le marathon amorcé depuis le week-end dernier, ne ferait de mal à personne. En effet, il y aura bien de quoi détendre et apporter une atmosphère plus conviviale avec la musique de Tout-puissant-Kimvuka, un folk né du brassage des sonorités de diverses ethnies de la RDC fusionné aux tendances musicales étrangères à l'instar du reggae, de la bossanova, du blues, de la soul auquel s'ajoute un bon brin de rumba. De quoi mettre tout le monde d'accord ou « Ensemble » comme l'inspire le mot Kimvuka. Une soirée musicale pour changer un peu de registre et créer de l'ambiance ne sera pas de refus, surtout que la semaine bien chargée se passe entre plusieurs rencontres toutes plus prenantes les unes que les autres. Ce, à commencer par le vernissage, samedi dernier, de l'exposition des jeunes plasticiens congolais qui occupe encore la salle et mérite bien le détour. À défaut d'y avoir

pris part, il faut donc se donner le temps de la visiter et d'y découvrir la créativité de Kura Shomali, Aicha Muteba, Géraldine Tobe, Enkobo-Bouvy, Maludi, Bosekota, Francis Mampuya et Mega Mingiedi mise en évidence au travers des réalisations tout simplement surprenantes.

Quant aux deux conférences-débats initialement prévues pour le 24 novembre à la Salle polyvalente de l'IF et renvoyées à la matinée du 28 novembre à la Place de l'Échangeur de Limete, elles se tiendront à partir de 11 heures. La première aura pour thème « *Éducation et héritage culturel* » tandis que les « *Questions liées à la création de l'industrie culturelle* » seront abordées dans la seconde partie. Lesdites rencontres auront pour orateurs le Pr Joseph

Ibongo, Robinah Nansubuga et la Commissaire de la Biennale, Sithabile Mlostwa.

Par ailleurs, il convient de signaler que le concert de Tout-puissant Kimvuka annoncé à 19h30 sera précédé d'une demi-heure par la remise des prix aux lauréats du concours organisé depuis fin octobre en Off. Au reste, il faut signaler la tenue d'une exposition de trois autres artistes en Off de Yango le lendemain, à savoir le 29 novembre de 18h30 à 20h à l'Espace Texaf-Bilembo. Là, la biennale va donner à découvrir les travaux artistiques d'Eugenia Velis, Mfumu'Eto 1er empereur et Michèle Vanvlasselaer. À noter que cette soirée est parrainée par l'ambassadeur belge, en l'occurrence Michel Lastschenko.

Nioni Masela

FOOTBALL ET VIOLENCES

Banza et Hayatou condamnent le drame du match Lupopo-Sanga Balende

Le ministre RD congolais des Sports et le président de la CAF ont fermement condamné les violences survenues lors du match Lupopo et Sanga Balende, qui a causé mort d'hommes et plusieurs blessés, le 23 novembre à Lubumbashi lors d'un match du championnat national de football - Division 1-

Une fois de plus la violence dans un stade a fait des victimes. Les échauffourées survenues lors du match entre le FC Saint-Éloi Lupopo et Sa Majesté Sanga Balende dimanche au stade Frédéric-Kibassa-Maliba à Lubumbashi ont causé la mort de deux personnes, tuées par balles selon l'AFP. Une troisième personne serait morte piétinée, et plusieurs autres blessés, parmi lesquels des policiers, indiqueraient certains témoins de l'événement. Selon l'AFP, le maire de la ville de Lubumbashi aurait reconnu que les policiers, qui ont usé des grenades lacrymogènes, auraient aussi tiré à balles réelles sur des supporters violents, non contents de la décision de l'arbitre d'annuler le but égalisateur de Lupopo contre Sanga Balende. Tout en condamnant les actes de vandalisme perpétrés au stade Frédéric-

Kibassa-Maliba, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Baudouin Banza Mukalay, a, par un communiqué officiel, demandé à la Ligue nationale de football (Linafoot) de recourir à toutes les dispositions règlementaires pour éviter que pareille situation ne se reproduise, en attendant les conclusions de l'enquête ouverte sur ce drame.

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), Issa Hayatou, qui a en eu vent, n'a pas tardé à réagir. «Le football doit rester un moment de communion, de fraternité, de partage, de célébration et de joie en phase avec la légendaire culture d'hospitalité et de solidarité des peuples d'Afrique. C'est donc toujours avec émotion, consternation mais surtout une réprobation véhémente qu'on perçoit des événements pareils», a-t-il déclaré. Tout en partageant son affliction avec les familles meurtries, il a enjoint la Fédération congolaise de football association (Fécofa) à prendre des mesures conservatoires fortes afin de garantir la sécurité de tous, joueurs, spectateurs et officiels.

« *Le football africain ne saurait être le terreau de quelque phénomène de hooliganisme que*

ce soit. Nous attendons que des sanctions exemplaires soient prises, car la violence n'a pas sa place dans le football africain en particulier et le sport en général. Nous nous investissons avec la dernière énergie pour éradiquer toute forme de violence ou de comportement antisportif sur les stades du continent », déclarait Issa Hayatou en août dernier après l'incident à l'origine du décès du footballeur camerounais, Albert Eboosse, de la JS Kabylie d'Algérie, tué par un projectile lancé depuis des gradins lors d'un match du championnat d'Algérie. Le comité exécutif de la CAF a d'ailleurs baptisé du nom de ce joueur le prix du fair-play de la CAF. Au mois de septembre dernier, lors des réunions annuelles de la CAF tenues à Addis-Abeba, le comité exécutif de l'instance faîtière du football africain, suite à une requête introduite par le président de la CAF, avait marqué son accord pour la mise en place d'un groupe de travail chargé de proposer des solutions pour juguler ce qu'Issa Hayatou considère comme les deux fléaux majeurs du football africain aujourd'hui, à savoir la violence dans les stades et la tricherie sur les âges.

Martin Engimo

CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME

Kitoko Nzita champion du Congo 2014

Le coureur de Kinshasa a réussi à tirer son épingle de jeu lors de deux étapes de la 13^e édition du championnat national de cyclisme organisé par la Fédération de cyclisme du Congo (Fecocy) dans la province Orientale.

La 13^e édition du championnat national de cyclisme s'est déroulée, le 22 et 23 novembre, dans la province Orientale, notamment à Banalia et à Kisangani chef-lieu de la province. C'est le coureur Popaul Kitoko Nzita de Kinshasa qui s'est adjugé le titre de champion du Congo au terme de deux étapes du tournoi. La première étape du championnat national fut une course de 133 km courue le samedi 22 novembre sur une route en terre battue, entre la ville de Banalia et Kisangani. Popaul Kitoko a bouclé cette distance en 4 heures et 21 minutes, une moyenne de 30 km par heure. Il a été talonné par Jean-Louis Tshiyana du Katanga, Dukua Bumba de Kinshasa, Nzuzi Ntembo et Matondo Bebeke, également de Kinshasa.

Une trentaine des coureurs ont pris le départ de la course, mais dix-sept seulement ont pu franchir la ligne d'arrivée sur la Place des martyrs dans la commune de Makiso à Kisangani, dont seize de Kinshasa et de la province du Katanga et un seul du Sud-Kivu. Quelques cyclistes de la province Orientale hôte de la compétition, et des autres provinces, qui n'avaient pas terminé la course ont donné les raisons de cette contre-performance, entre autres, le manque des vélos adéquats pour la compétition, le déficit d'encadrement et aussi l'état difficile de la route. Kitoko a réussi à conserver son maillot jaune de leader, à l'issue de la deuxième étape de 120 km courue le dimanche 23 novembre, en circuit fermé dans les artères de la ville de Kisangani.

M.E.

CLASSEMENT-FIFA

La RDC monte à la 55^e position en novembre

La qualification à la 30^e Coupe d'Afrique des Nations-Guinée équatoriale 2015 comme meilleur troisième de tous les sept groupes des éliminatoires fait partie des raisons de la montée de la RDC au classement Fifa du mois de novembre. Elle a quitté la 60^e position pour la 55^e place.



Les Léopards de la RDC

La RDC a grimpé de cinq cases au classement Fifa actualisé le jeudi 27 novembre 2014 à Zurich en Suisse, au siège de l'instance mondiale du football. Le Congo Kinshasa passe de la 60^e à la 55^e position, ascension résultant sans doute de la qualification des Léopards à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) prévue pour janvier et février en Guinée Équatoriale. La RDC a réussi à se qualifier dans un groupe difficile composé de mondialistes, le Cameroun et la Côte d'Ivoire. L'équipe entraînée par Florent Ibenge n'a certes pas fini parmi les deux places qualificatives, se contentant d'être meilleure troisième de tous les sept groupes des éliminatoires. La RDC est donc 55^e rang mondial au classement Fifa pour le mois de novembre, et 12^e en Afrique.

Également qualifié pour la 30^e CAN, le Congo Brazzaville a gagné trois places pour se retrouver à la 59^e position, et 13^e en Afrique. L'Algérie (18^e rang mondial) garde la première place. Le top 20 en Afrique est constitué de l'Algérie (18^e), Tunisie (22^e), Côte d'Ivoire (24^e), Sénégal (35^e), Ghana (37^e), Guinée Conakry (38^e), Cap-Vert (39^e), Cameroun (41^e), Nigeria (42^e), Mali (49^e), Afrique du Sud (51^e), RDC (55^e), Congo Brazzaville (59^e), Égypte (60^e), Zambie (62^e), Togo (62^e), Gabon (64^e), Burkina Faso (65^e), Libye (76^e), Ouganda (78^e).

Au niveau mondial, l'Allemagne, championne du monde en titre, est première, suivi d'Argentine, Colombie, Belgique, Pays-Bas, Brésil, Portugal, France, Espagne et l'Uruguay qui boucle le top 10 mondial pour le mois de novembre 2014.

M.E.

DÉCLARATION POLITIQUE DU FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE DU CONGO DU 30 NOVEMBRE 2014

Le Front de libération nationale du Congo (FLNC) opte pour l'Opposition transitoire pour l'appui du peuple (Otap)

Créé sous la dénomination de la Confédération nationale du Katanga en sigle Conakat en 1957, « le Front de libération nationale du Congo » en sigle FLNC est encore passé par une autre dénomination qui est « la Convention nationale du Congo » (Conaco) en 1964. De son exil en 1967, le parti opta pour la dénomination actuelle le 19 juin 1969 à Saurimo en Angola sur orientation de son fondateur, son Excellence Kapend Moïse Tshombe. L'exil en Angola a pris fin lors du rapatriement des troupes et la direction politique en 2006. C'est ainsi que le 09 juillet 2011, le parti se mettra en règle conformément à la loi du pays. En effet, à partir du 02 octobre 2014 et vu les enjeux politiques de l'heure, la Direction nationale du parti, située au numéro 261 de l'avenue de l'Indépendance sur route Matadi à Joli site dans la commune de Mont Ngafula avec son président national son Excellence Kapend Élie Kanyimbu « Delut », décide ce qui suit :

Excellences membres du bureau politique,
Excellences membres du comité national,
Excellences membres effectifs et compagnons,
Nos fils et filles, héritiers et héritières,
Amis et sympathisants,
Membres satellites non apparents,
Messieurs et Mesdames des communications et médias tant nationaux qu'internationaux
Nos fidèles héros nationaux,

Ce fut vers les années 1700 et 1800 que notre pays fut découvert par les navigateurs européens. Certes, l'accueil de ces derniers par les Congolais fut un signal fort. Malgré cet accueil chaleureux et la patience des Congolais, les jeunes Congolais furent l'objet de vente et d'esclavagisme avec un chiffre estimé à 17.000 jeunes par an déportés en Amérique et en Europe sans retour.

Par un complot étranger, notre Nation tomba sous le joug colonial officiellement en 1908 et devint Congo-Belge. Cela fut une période très difficile pour les Congolais et Congolaises. Et nos parents en furent victimes d'injures, d'assassinats et d'humiliation causés par les colonisateurs.

Chers compagnons de lutte,
Il faudrait à cette époque avoir des hommes forts et des révolutions de masse fortes. Ils furent capables et dignes de répondre à la force par la force, des hommes unis et forts en l'occurrence de :

. Excellence Kapend Moïse Tshombe
. Excellence Joseph Kasabu
. Excellence Émery Patrice Lumunba et tant d'autres.
Ces derniers créèrent en 1957 respectivement les partis politiques ci-après :

. La Conakat
. L'Abako
. Le MLC

En dépit de leurs arrestations, mal traitements, humiliations et leurs isolements, la révolution populaire domina la force colonisatrice. En 1960, les mouvements de masse devinrent très forts. Ce qui occasionna le déplacement des hommes forts et des révolutionnaires forts, l'opposition et la force dominante vers la Belgique (Bruxelles) dans le but de trouver des résolutions conjointes. C'est ainsi que furent signés les accords d'indépendance sous la bénédiction du roi Baudouin de la Belgique. Enfin, l'indépendance fut proclamée le 30 juin 1960 sous l'impulsion des leaders précités. Victoires aux autochtones bénéficiaires de l'indépendance et malheur aux colonisateurs.

Malheureusement, la même année, il eut infiltration des étrangers dans la politique et l'armée congolaise entraînant les divergences d'opinion par manque de système politique propre aux Congolais. Ces étrangers apportèrent encore la misère aux Congolais. Les conflits séparatistes furent également remarqués partout en RD Congo à l'instar de la proclamation de la République du Katanga le 11 juillet 1960 avec la Confédération nationale du Katanga en sigle Conakat et même dans toutes les provinces du Congo.

Excellences,
Une autre réclamation des fils et filles du Congo éclata à Idiofa dans la province du Bandundu qui occupa



les ¼ du pays. Pour ce faire, il s'avéra encore nécessaire de retourner aux fronts en vue de retrouver une fois encore l'unité nationale, l'unité fut effectivement retrouvée. Comme le voulait le gagnant et ses alliés, le sang d'un fils congolais avait encore coulé dans des camps militaires au centre de la capitale congolaise ; c'était Jean Pierre Mulele.

Mesdames et messieurs,
Nous étions et sommes modèles sur le terrain de la défense et de la sécurité qui sont les devoirs d'un libérateur au service des nations. Par ailleurs, après la réunification du pays, l'État congolais eut l'occasion d'organiser les élections transparentes et crédibles d'où nous sortirions pacifiquement vainqueurs auprès du peuple congolais. Huit mois après, nous fûmes écartés du pouvoir par un coup d'État militaire le 24 novembre 1965.

Suite aux menaces perpétuelles, il était nécessaire de choisir en urgence un endroit paisible pour un instant. Raison pour laquelle le choix était tombé sur la République d'Angola malgré qu'elle fût sous occupation portugaise.

Comme il a toujours été dans nos habitudes africaines, il était nécessaire de porter l'aide forte à côté de nos frères et sœurs d'Angola pour apporter leur indépendance après cinq siècles de colonisation. Ainsi, le 11 novembre 1975, la Nation angolaise a effectivement accédé à l'indépendance.

Excellences libérateurs et libératrices,
Nous sommes dans l'obligation d'applaudir votre bravoure et votre détermination lors de la guerre du 08 mars 1977 dite guerre de 80 jours, au cours de laquelle nous avons revendiqué les biens communs en RD Congo.

Dans le but de renforcer la démocratie acquise en RD Congo mais bloquée suite à l'échec enregistré à la Conférence nationale souveraine en sigle CNS, il faudrait nécessairement une autre révolution d'urgence. C'est ainsi qu'a été créée l'Alliance des forces démocratiques pour la libération (AFDL) en 1996.

Nous avons fait partie comme d'habitude d'une manière forte dans cette alliance de plusieurs pays limitrophes de la RD Congo et d'autres.

De cette alliance des forces sortira un membre républicain représentant l'AFDL qui deviendra chef de l'État avec un pouvoir militaire le 17 mai 1997 et confirmé par la Cour suprême de justice de la RD Congo. De même qu'il fut en 1965 lors de la deuxième et troisième République. Malgré le pouvoir acquis, les principes fondamentaux ont été trahis par le leader propre de l'AFDL.

En dépit du slogan « À ne pas trahir le Congo » et lui-même avait trahi le pays et la Nation en nommant des étrangers aux postes étatiques et très stratégiques aux peuples congolais et congolaises. Il s'agissait de :

. Le ministre des Affaires étrangères
. Le chef d'État-major général des Fardc, etc.
Ces mêmes erreurs ont encore entraînés le pays dans

la guerre avec les voisins qui furent les porteurs des postes en RD Congo. Par conséquent, plusieurs rebellions ont été créées à l'est du pays. Malgré les assises de Sun City en Afrique du Sud qui était le lieu de naissance de la constitution actuelle des belligérants armés en présence des témoins civils non alignés, les trahisons ont continué, à savoir :

-La privatisation du fonctionnement des partis politiques qui représentent l'insigne de la démocratie et le multipartisme à la période de l'AFDL.

-La fermeture définitive de la Conférence nationale souveraine de la RD Congo.

L'erreur et le peu d'expérience de gouvernance ont entraîné :

-La perte en vies humaines estimées à 8.000.000 et qui continue jusqu'à ce jour.

-Détenue de 40.000 prisonniers sur l'étendue de la RD Congo dans un espace de 16 ans de règne.

-L'absence d'un parti politique au pouvoir durant 16 ans, sauf l'AFDL.

-La réalisation de deux élections non crédibles dont le candidat vainqueur provenait toujours de l'AFDL, pouvoir militaire. Et le chef porteur du dossier de l'AFDL avait préféré de se présenter à deux reprises comme candidat indépendant afin de n'engager aucun parti non membre au sein de l'AFDL.

Nous remercions le président de la République pour avoir reconnu par une ordonnance présidentielle la date du 17 mai 1997, date des forces militaires de notre pays.

Excellences libérateurs et libératrices,
Membres, ami(es), sympathisants et tous les Congolais,

La Direction nationale du Front de libération nationale du Congo (FLNC en sigle, ex-Conakat et Conako, exilé en Angola en 1967) vous informe qu'elle a accepté conformément à la Constitution du pays d'exercer la politique civile au parti. C'est ainsi que le 9 juillet 2011, le parti se mettra en règle conformément à la loi du pays. En effet, à partir du 2 octobre 2014, il a été décidé ce qui suit :

*Nous venons de choisir de mener notre politique dans l'opposition dénommée : Opposition transitoire pour l'appui au peuple (Otap) qui a pour objectifs principaux ;

-Demander la réouverture et le finissage des travaux de la Conférence nationale souveraine (CNS) dans un délai allant de 60 à 90 jours.

-Constituer une équipe représentative de 11 provinces du pays, des conférenciers nationaux qui auront pour mission d'élaborer une nouvelle Constitution républicaine en remplacement de celle des ex-belligérants et leurs alliés au pouvoir.

-Considérer avec toute énergie la fin du mandat du pouvoir dictatorial de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération (AFDL) le 30 septembre 2016 conformément au délai constitutionnel.

-Remercier tous les libérateurs et libératrices avec beaucoup d'honneur républicaine.

-Organiser une petite période de transition afin de donner une bonne mémoire et réconciliation de la Nation.

-La libération inconditionnelle des détenus politiques et d'opinion au pays et ailleurs.

-Créer une commission stratégique capable de statuer les modèles d'encadrer et de donner l'emploi aux fils et filles congolais (es) et étrangers résidant au pays.

-Mettre en place un statut honorifique pour le personnel VIP et les anciens gouvernants d'État.

-Honorer les artistes musiciens et comédiens

-Honorer nos glorieux héros tombés sur les terrains de libération et assister leurs familles restantes.

-Fortifier la coopération technique avec nos voisins et les continents.

Excellences,
Nous vous remercions pour nous avoir accompagnés durant les 57 ans d'expérience politique de notre cher parti.

Fait à Joli site, le 30 novembre 2014
Pour le FLNC
Bureau politique

RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES FILLES

L'apport des maîtres artisans s'avère nécessaire

L'atelier organisé par l'ONG Actions de solidarité internationale (ASI), en partenariat avec les Compagnons artisans de Don Bosco (CADB), les 25 et 26 novembre à Pointe-Noire, a permis aux maîtres artisans de renforcer leurs capacités en tant que formateurs afin de mieux accompagner les jeunes filles dans leur insertion socioprofessionnelle.

Il a été démontré que les maîtres artisans étaient des acteurs essentiels dans l'accompagnement et l'insertion socio-professionnelle des jeunes filles au Congo. Une action qui passe dit-on par le renforcement des capacités de ceux-là qui sont appelés à transmettre leur savoir-faire aux jeunes filles, à savoir les maîtres artisans. Voilà qui justifie cet atelier organisé à l'endroit des maîtres artisans des structures dispensant

une formation professionnelle de base et qualifiante permettant d'envisager l'insertion des jeunes filles dans le marché du travail. Une rencontre qui a mobilisé essentiellement des soudeurs, de mécaniciens, des coiffeurs, des couturiers, tôleurs, peintres et bien d'autres. L'objectif visé étant de développer la formation professionnelle et accompagner la mise en place d'un modèle de formation qui prendra appui

sur l'apprentissage en milieu non formel, dispensé dans les ateliers de maîtres artisans.

Pour les organisateurs de cette rencontre, les ateliers de maîtres artisans doivent être des lieux qui permettent aux jeunes filles d'apprendre non seulement le métier, mais également les règles de vie. Dans son intervention, Victor Ray-Yamba, représentant du CABD à Pointe-Noire, a rappelé que dans la plupart des cas, les rapports entre formateurs et élèves ne sont pas au beau fixe et se terminent souvent en bisbille. « La plus grosse erreur que commettent les formateurs c'est qu'ils oublient qu'ils furent eux-mêmes des apprenants avant d'être maîtres », a-t-il rappelé.

Cette formation a été dispensée par Luc Antoine Bante, coordonnateur du programme d'Asi.

A noter que cette formation a été marquée par plusieurs activités, notamment un focus sur les droits des femmes, la sensibilisation sur la vulnérabilité des enfants, la définition de l'enfance et de l'adolescence, le rôle des maîtres artisans dans l'insertion professionnelle des filles et bien d'autres. Après deux jours de formation permettant à ces maîtres artisans de renforcer leurs capacités et mieux s'approprier de nouvelles connaissances en matière d'éducation et de formation, Abel Mayinga, l'un des

séminaristes a tenu à remercier les organisateurs de cette session de formation.

Rappelons qu'ASI est une ONG de développement et contrairement à celle dite « d'urgence », ASI ne mène pas d'actions ponctuelles, capables de faire face à une quelconque catastrophe. Mais ASI travaille sur le long terme par le soutien d'initiatives locales. Avec plus de 30 ans d'existence, elle préconise lutter contre les violences faites aux filles et la prostitution. L'ONG existe depuis 2006 à Brazzaville et 2012 à Pointe-Noire où elle dispose d'un centre d'accueil qui assure la prise en charge médico-psychosociale des jeunes filles.

Hugues Prosper Mabonzo

HUMEUR

Quand l'assainissement environnemental chasse la maladie !

À u nombre des stratégies préventives, les agents et autorités sanitaires ont toujours cité la salubrité de l'environnement dans lequel on vit qui, à coup sûr, devrait accompagner d'autres mesures préventives. Notamment : la vaccination contre telle ou telle pathologie, l'usage des moustiquaires imprégnées d'insecticides dans la lutte contre le paludisme par exemple pour chasser les maladies.

Or le constat qui se dégage est que l'homme a tendance à négliger les questions d'assainissement de l'environnement au profit de la prise exagérée des produits pharmaceutiques. Dans le cadre des maladies telles que le choléra, le paludisme et Ebola pour ne citer que celles-là, on se rend bien compte que la propreté environnementale est aussi au centre d'une meilleure santé publique, car il est constamment recommandé de curer les caniveaux, de désherber l'environnement, d'évacuer des marres d'eau stagnante, d'observer une bonne hygiène corporelle, d'éviter la prise des aliments souillés et autres.

Ceci revient à dire que quelle que soit la compétence d'un médecin et quel que soit l'arsenal bio-logistique d'une structure hospitalière, l'hygiène de l'environnement occupe une place de choix dans le bien-être socio-sanitaire de la population. Donc par le médicament, la maladie peut être soignée. Mais attention ! Le traitement curatif dans un environnement non hygiénique peut occasionner, de nouveau, le retour de la maladie si le patient guéri est de nouveau infecté par le microbe à cause du milieu insalubre. C'est ainsi que l'on vit de plus en plus des cas de rechute de maladies parce que les virus, les bactéries microbiennes et les agents vecteurs n'ont pas été écartés.

Regardez certaines zones dans les quartiers de nos villes. Constat : les décharges publiques et les tas d'immondices à ciel ouvert, les eaux souillées qui ruissellent dans les rues, etc. Un tel environnement favorise la multiplication des larves bactériennes. Comment comprendre que dans une parcelle avec deux appartements que seul un occupant se soucie de l'entretien journalier de toute la parcelle ? Pendant ce temps les autres se livrent continuent de favoriser l'insalubrité avec des poubelles non vidées, des vases pleines de selles rongées dans un coin autour desquelles les mouches organisent leur concert toute la journée. Là encore, on n'est pas loin d'une quelconque épidémie.

En revanche, si la condition de l'hygiène environnementale n'encadre pas le traitement de la maladie par la prise des médicaments, les ennuis sanitaires perdureront... Ceci étant, même de nombreux médecins le disent : « La médecine préventive reste parmi les meilleures médecines ».

Alors pourquoi ne pas prévenir à travers un environnement totalement assaini ?

Faustin Akono

VIE ASSOCIATIVE

Bientôt le renouvellement des instances dirigeantes d'Arterial Network-Congo

L'assemblée générale électorale d'Arterial Network Congo aura lieu du 15 au 18 janvier 2015 à Dolisie dans le département du Niari. Après deux ans, d'intenses activités dans le pays, les membres du Chapitre national vont présenter leur bilan et procéder au renouvellement des instances dirigeantes.

Prélude à l'assemblée générale électorale de l'an prochain, un programme sous-régional sera exécuté la semaine prochaine. Il est consacré à la sensibilisation aux droits de l'Homme, droits artistiques et culturels, qui aura lieu du 1^{er} au 3 décembre 2014 à Pointe-Noire. L'activité va réunir plusieurs acteurs culturels dans la ville océane. Il s'agit en effet, d'un forum qui vise la pro-

motion des droits culturels et la liberté d'expression artistique.

Ainsi, pour permettre à tous les acteurs culturels de bénéficier de ce programme, toutes les activités prévues en décembre par Arterial sont renvoyées en janvier 2015. C'est le cas du Festival international des arts de Dolisie (FIADOL), de l'Atelier de sensibilisation sur les industries culturelles et l'économie créative, et la convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des expressions culturelles.

Arterial Network est réseau social panafricain conçu et dirigé par des acteurs culturels africains avec pour siège Cap-Town en Afrique du Sud. Il a été créé en septembre 2009 dans le but de développer et de promouvoir les arts et la culture, afin de favoriser la démocratie et les droits de l'Homme, en se basant sur les textes internationaux comme la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le plan de l'Union africaine pour les industries culturelles.

Arterial procède par des plaidoyers et des lobbyings auprès des décideurs politiques du continent, en vue de la prise en compte du travail de l'artiste et l'amélioration de ses conditions de travail, de vie et de création. Le Chapitre national Arterial Network-Congo est dirigé par Pierre Claver Mabilia depuis 2012.

Hervé Brice Mampouya

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'ARPCE s'associe et à la Marine marchande

Le protocole a été signé mercredi 26 novembre entre Yves Castanou et Jean Félix Mouthoud Tchicaya respectivement directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) et directeur général de la Marine marchande congolaise.

La coopération entre les deux parties s'appuie sur divers points à savoir : l'échange d'informations systématique sur l'arrivée de tout navire dans les eaux maritimes congolaises, la communication à l'ARPCE par la Marine marchande du répertoire des navires et barges opérant dans les eaux territoriales congolaises, la mise en place d'une plate forme commune de concertation et de planification de missions communes, l'organisation de missions conjointes ARPCE/ Marine marchande et Marine

marchande/ARPCE, l'assistance technique de la Marine marchande par l'ARPCE dans les domaines des communications électroniques et tout autre forme de coopération qui pourrait être jugée mutuellement profitable par les deux parties.

Selon ce protocole d'accord, les activités d'inspection et de contrôle menées seront subordonnées à la disponibilité des fonds et des ressources des deux parties. Chaque partie prendra en charge ses coûts propres, hormis le cas où l'activité se ferait à la demande expresse de l'ARPCE qui en assumerait tous les frais. Les informations recueillies en vertu de la coopération mutuelle ne doivent pas être divulguées à des tiers sans l'accord préalable de l'autre partie.

Rappelons que l'Agence de régulation des postes et des

communications électroniques (ARPCE) est un établissement public administratif, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Elle est sous la tutelle du ministère en charge des Postes et télécommunications et est créée par la loi n°11-2009 du 25 novembre 2009. L'ARPCE a débuté ses activités le 5 février 2010. Cette structure est chargée de contrôler et d'inspecter les réseaux et services de communications électroniques.

Dans ce cadre et par courrier n°1138/ARPCE-DG/DAJI/14 du 3 novembre 2014, elle a sollicité l'appui de la direction générale de la Marine marchande en charge de contrôler et de surveiller des eaux maritimes congolaises pour l'exécution de ses missions dans ses eaux.

Séverin Ibara

COMMÉMORATION

La République dit sa reconnaissance aux Diablies rouges

Le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, a rendu un hommage aux Diablies rouges seniors et juniors qualifiés respectivement à des phases finales des Coupes d'Afrique des nations 2015 prévues en Guinée Équatoriale, pour les seniors, et au Sénégal pour les U-20.

C'est l'une des activités phares à l'occasion de la célébration de la journée de la République, le 28 novembre.

En l'absence des joueurs professionnels, repartis dans leurs clubs respectifs, la Fédération congolaise de football a pris un échantillon des joueurs locaux qui ont participé au dernier pré-stage à Pointe-Noire. C'est par eux que le président de la République a salué les performances du Onze national seniors et juniors et a encouragé les Diablies rouges à aller de l'avant pendant les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés.

Un motif d'encouragement pour aller le plus loin possible

Pour le ministre des Sports et de l'éducation physique, la reconnaissance de la République est un motif d'encouragement qui oblige les Diablies rouges à aller le plus loin possible. « C'est une reconnaissance bien sûr de la performance mais surtout une responsabilité qui est à nouveau mise en exergue. Nous sommes interpellés pour que nous puissions travailler davantage et surtout aller vers les résultats plus probants, aussi probants que ceux auxquels nous sommes parvenus », a

commenté Léon Alfred Opimbat. Le président de la Fédération congolaise de football qualifie la réception des Diablies rouges par le Président de la République comme une sorte



La photo de famille des Diablies rouges avec le Président de la République et son épouse (Photo Adiac)

de passage de témoin entre la « génération 72 » et celle qui s'appête à aller en découdre en Guinée Équatoriale.

« Yaoundé 72 doit être enterré pour que naisse Malabo 2015 »

« Déjà c'est une joie et un de-

voir parce que le chef de l'État en me recevant m'a dit, il faudrait rééditer l'exploit de Yaoundé 72. Et moi j'ai répondu, monsieur le président, mon souhait est de faire de telle sorte que Yaoundé 72 soit enterré pour que Malabo 2015 le remplace. En un mot, c'est la transmission du flambeau. Celui qui accompagne l'équipe

un bon tandem. Je crois que nous pourrions réussir à faire un grand coup. Nous ne partons pas à Malabo pour être des figurants. Car vous savez qu'on a été qualifiés en laissant derrière nous le Nigeria. »

« Le Président de la République m'a dit non ! il faut plus »

est un champion. Il va pour trouver un autre champion. Ce serait l'idéal », a souligné Jean Michel Mbono qui a salué la bonne collaboration entre le ministère des Sports et de l'éducation physique et son organe technique. « Avec le ministère et la fédération nous formons

Claude Le Roy est compté parmi les hommes les plus heureux suite à la qualification des Diablies rouges. Il a échangé avec le chef de l'État sur l'avenir de l'équipe des seniors. « Je lui disais que c'était déjà bien d'être en Guinée Équatoriale. Il m'a dit non. Maintenant,

il faut plus. », a-t-il révélé. Et de Poursuivre : « Donc, on va essayer de faire honneur à ce pays qui m'a magnifiquement accueilli et amener l'équipe le plus loin possible. Je sais que c'est difficile mais c'est formidable déjà parce qu'on sent que le football ré-intéresse tout le monde dans ce pays et en premier le président de la République. C'est une forme de gratitude de la part du chef de l'État. C'est un grand sentiment de fierté quand le chef de l'État marque autant de gratitude à l'égard d'une équipe », a reconnu Claude Le Roy.

L'entraîneur des Diablies rouges doit composer son groupe avec ceux qui ont participé à la phase éliminatoire en les renforçant avec deux ou trois joueurs qu'il a qualifiés de récalcitrants avant de projeter une mise au vert soit au Maroc ou encore au Sénégal avant le début la phase finale. « L'ossature du groupe est déjà là. Il va falloir que nous bossions énormément à partir du 2 janvier. Ce sont les quinze jours qui précèdent la CAN qui sont les plus déterminants. Je crois que je vais choisir maintenant selon les qualités des terrains d'entraînement, des soins qu'on pouvait avoir au niveau médical entre le Maroc et le Sénégal. Les propositions sont faites au ministre. Cela va jouer dans les détails mais il faut qu'on soit parfait dans la préparation de cette CAN. »

James Golden Eloué

RÉFLEXION

L'Église catholique à la croisée des chemins

Les mesures prises ces derniers temps, à Rome, par le Pape François sont tout sauf anodines. Elles témoignent, en effet, d'une volonté de réformer l'Église qui, par petites touches savamment calculées, vise, ni plus ni moins qu'à mettre de l'ordre dans sa gouvernance, à éclaircir ses finances, à la rapprocher de ses fidèles, à équilibrer les rapports entre les instances dirigeantes et la chrétienté émergente, à retrouver surtout les valeurs d'une religion qui a réussi l'exploit de traverser vingt siècles en se renforçant au lieu de se diluer dans le magma matérialiste comme on pouvait le craindre.

Laissons aux observateurs du Vatican le soin de détailler les décisions que prend le Pape François afin de mener à bien ce grand dessein, mais interrogeons-nous sur les chances qui sont les siennes d'y parvenir dans le temps très court qui lui est imparti du fait de son âge, donc de ses capacités physiques et intellectuelles. L'exemple tout récent du

retrait soudain de son prédécesseur, Benoît XVI, est là pour démontrer que cette question est en effet primordiale.

Le principal obstacle auquel le Pape François se heurte, et se heurtera de plus en plus dans sa volonté de réformer, tient à la structure même du Vatican. Héritée du temps où l'Église de Pierre s'était érigée en un État indépendant qui nourrissait des ambitions territoriales affichées, disposait de moyens militaires et financiers non négligeables, nouait et dénouait des alliances diplomatiques afin d'assurer sa survie, la puissante machine installée sur les bords du Tibre, au cœur de Rome, n'a pas su s'adapter, quoi qu'en disent ses thuriféraires, aux réalités du monde moderne. Elle est et reste dominée par un petit nombre de prélats, de congrégations, de groupes de pression dont l'ancrage est européen en général, italien en particulier.

Alors que l'Europe est manifestement sur le déclin au plan religieux

comme le démontrent la désertion des églises et la réduction constante du nombre de prêtres ou de religieux, le Vatican reste dominé par les cardinaux, les archevêques, les évêques nés sur le Vieux continent. Et ce ne sont pas les quelques élévations au cardinalat réalisées dans les dernières années qui y changeront quelque chose, au moins à court terme. L'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie sont sous-représentées et le resteront longtemps encore dans la gouvernance de l'Église.

Cette réalité, le Pape François la perçoit mieux que quiconque puisqu'il en a subi les effets bien avant son élection sur le trône de Pierre, alors qu'il exerçait son magistère dans la grande ville de Buenos Aires, en Argentine. Mais pour y remédier et traduire dans la gouvernance de l'Église les nouveaux rapports humains nés de l'émergence du Tiers-monde, il lui faudra tout à la fois du temps et des forces. Car, même si cela ne se voit pas, l'opposition à laquelle il fait face dans les couloirs du Vatican est

tout aussi unie que déterminée.

Comme toutes les institutions humaines, l'Église de Rome est en effet le lieu géométrique de multiples intrigues, d'ambitions plus ou moins déguisées, d'affrontements de personnalités diverses. Ceci ne réduit en rien le caractère universel des valeurs sur lesquelles elle est fondée, en particulier la croyance en un Dieu unique créateur de toutes choses, mais cela explique l'extrême difficulté qui attend le Pape François dans sa volonté de réforme.

Disons, pour conclure provisoirement sur le sujet, que l'Église catholique se trouve effectivement à la croisée des chemins. Ou bien elle se reformera de l'intérieur en faisant au monde émergent la place qui lui revient et elle prendra un nouvel élan. Ou bien elle restera figée sur ses positions présentes et elle connaîtra un déclin rapide. Telle est probablement, certainement même, la conviction intime du Pape François.

Jean-Paul Pigasse